



PAUL ROY

Faisons démarrer l'histoire du Bloc québécois le 18 mai 1990. Il y a un an, jour pour jour. Vers 9h, François Gérin, député fédéral de Mégantic-Compton-Stanstead, militant du NON en 1980, sort du Ramada Inn de Vaudreuil où il vient de passer la nuit. Il s'installe au volant de sa Cadillac, tourne la clé et... rien! La veille, il avait oublié d'éteindre ses phares.

Vers 11h, l'avocat de Coaticook aperçoit enfin la colline parlementaire. Il s'en vient démissionner du caucus conservateur. Quatre jours avant Lucien Bouchard. La raison? Le rapport Charest, publié la veille, et qui, selon lui, «dilue l'accord du lac Meech». Meech, vous vous souvenez?

A midi, il conclut ainsi son discours en Chambre: «Madame la Présidente, vive le Québec, les Québécois et les Québécoises!»

François Gérin est épuisé. Plusieurs mois d'hésitations, de tergiversations, de consultations — certains disent de «grenouillage» — ont précédé cet instant. Le député a notamment fréquenté le vice-président du Parti québécois, Bernard Landry, au cours de cette période. Et il a rencontré Jacques Parizeau.

Député indépendant à la Chambre des communes, il travaillera désormais à la promotion de la souveraineté du Québec. Le Cheval de Troie.

Sorti de la Chambre, il est assailli par les journalistes. Puis, plus rien. Le vide. «Aie! Que je me suis senti seul tout d'un coup!», relate-t-il un an plus tard.

Et de... trois

Le lendemain, 19 mai 1990, Lucien Bouchard, toujours ministre fédéral de l'Environnement, fait parvenir de Paris un télégramme très controversé à Jacques Parizeau. L'occasion: le 10^e anniversaire, le lendemain 20 mai, du référendum de 1980.

«Le référendum nous concerne tous très directement comme Québécois», écrit l'ex-militant du OUI converti en 1988 au «beau risque» du fédéralisme renouvelé. «Sa commémoration est une autre occasion de rappeler bien haut la franchise, la fierté et la générosité du OUI que nous avons alors défendu autour de René Lévesque et de son équipe.

«La mémoire de René Lévesque nous unira tous en fin de semaine. Car il a fait découvrir aux Québécois le droit inaliénable de décider eux-mêmes de leur destin.»

Ce télégramme, lu par Jacques Parizeau aux militants péquistes réunis en conseil national à Alma, «chez» Lucien Bouchard, a l'effet d'une bombe.

L'influent ministre, ami personnel du premier ministre Mulroney, démissionnera-t-il à son tour? Plusieurs croient qu'il s'est «peinturé dans un coin». Et ils ont raison.

De retour de Paris, le 20 mai, il déclare à des journalistes venus le cueillir à Mirabel que son télégramme parle de lui-même et qu'il n'a aucune intention de reculer.

Le lendemain, 21 mai, il se rend, en soirée, prévenir Brian Mulroney de son intention de quitter les rangs conservateurs. Il ne lui a pas parlé depuis. «Mon amitié avec Mulroney? Je ne sais pas ce qui reste de ça», répond-il quand on lui pose la question. Il démissionnera le lendemain, 22 mai, à 15h.

Jeux de

BLOC

De jour en jour, comment s'est formée, en un an, la bande à Lucien Bouchard

Et de deux? Non. Et de trois. Parce qu'à 11h, le 22, Gilbert Chartrand, obscur député conservateur de Verdun-Saint-Paul, avait aussi démissionné. Une «erreur» qu'il devait réparer le 9 avril dernier en allant frapper à la porte de Brian Mulroney. L'enfant prodige.

Mais revenons au 22 mai 1990: le sort du Lac Meech n'est pas encore scellé et Jean Chrétien n'a pas encore été élu chef du Parti libéral du Canada. Mais la crise constitutionnelle vient d'entraîner la démission de deux députés et d'un ministre.

Y aura-t-il d'autres démissions? Les démissionnaires formeront-ils un parti? Chez les conservateurs du Québec, les murs ont, soudain, des oreilles.

«Comme un condamné à mort»

Lucien Bouchard, lui, à l'époque, songe à rentrer dans ses terres, à reprendre la pratique du droit. C'est du moins ce qu'il dit aujourd'hui. «Je prévoyais une phase out durant l'été. Mais le 23 mai, 24 heures après avoir démissionné, un événement devait le faire réfléchir.

Il avait accepté depuis quelques semaines déjà d'aller parler d'environnement devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, ce 23 mai. Dilemme: parler d'environnement... à quel titre?

Qui plus est, les milieux d'affaires avaient toujours été résolument fédéralistes au Québec. Comment accueilleraient-ils ce député fédéral... souverainiste? «Je pensais: Ils vont être en tabarnac!» Tant pis, il parlera d'environnement constitutionnel.

Lucien Bouchard dit qu'il se souviendra toujours de son arrivée au Reine Elizabeth. «Je marchais dans le cor-

ridor comme un condamné à mort.»

Quand il est entré dans la grande salle de bal, 630 gens d'affaires — tous les billets avaient été vendus — se sont levés et l'ont ovationné durant trois minutes. «J'ai volé vers la tribune!»

Après un discours copieusement interrompu par les applaudissements, des journalistes lui demandent s'il se voit à la tête d'un parti politique au Québec. «Je vais réfléchir à mon avenir», se contente-t-il de répondre.

Deux semaines plus tard, nouvelle ovation. Cette fois devant le Barreau du Québec à La Malbaie. Mais on est toujours loin du Bloc québécois à ce moment-là.

Un libéral parmi les bleus

On s'en rapprochera le 23 juin, quand Meech échouera aux portes des législatures du Manitoba et de Terre-Neuve. Trois jours plus tard, le 26 juin, trois nouvelles démissions chez les conservateurs: Nic Leblanc (Longueuil), Louis Plamondon (Richelieu) et Benoît Tremblay (Rosemont).

Le 23 juin également, Jean Chrétien est porté à la tête du Parti libéral à Calgary. C'en est trop pour le député libéral de Sherrill, Jean Lapierre, qui quitte le PLC.

«Depuis, on m'a accusé d'opportunisme», raconte-t-il aujourd'hui. «Pourtant, quand je suis sorti tout seul de Calgary, le 23, je ne me sentais pas opportuniste du tout.»

Le 29 juin, les six conservateurs démissionnaires se réunissent à Longueuil. Lapierre n'y est pas. Mais quelques jours plus tard, il va passer une semaine de vacances aux Îles-de-la-Madeleine en compagnie de Gérin et Tremblay.

Gérin et Lapierre s'étaient d'ailleurs

rencontrés privément à quelques reprises depuis la mi-mars. À cette époque, Lapierre était le lieutenant de Paul Martin, principal adversaire de Jean Chrétien dans la course au leadership libéral.

Le Bloc québécois naîtra le 25 juillet, à Montréal. Pas un parti, mais une coalition de députés indépendants. Une coalition autour d'une idée: la souveraineté du Québec. Le chef sera Lucien Bouchard.

Avant d'accepter d'en faire partie toutefois, Jean Lapierre, le seul libéral à ce moment-là, exige de Lucien Bouchard qu'il le nomme leader parlementaire. Il exige également que les membres du Bloc endossent un document de deux pages qu'il a rédigé et qui s'intitule: «La mission des députés du Bloc québécois à Ottawa.»

Il explique: «On a tenu un petit caucus chez Benoît Tremblay, j'ai présenté ça aux gars et je leur ai dit: 'Moi, c'est ça.' Je ne voulais pas m'embarquer sur une fly conservatrice ou dans une succursale du PQ. Pas question de 'on s'aime bien', le Bloc, c'est pas *political encounter!*»

Avant de se rendre chez Tremblay, Jean Lapierre, resté fidèle membre du Parti libéral du Québec — tout comme Rocheleau d'ailleurs —, était allé quérir la bénédiction de Robert Bourassa...

Laurier-Sainte-Marie: la légitimité

Le Bloc était né. Sa première mission: remporter l'élection partielle, le 13 août, dans Laurier-Sainte-Marie, circonscription du défunt Jean-Claude Malépart. Le candidat choisi par Lucien Bouchard: Gilles Duceppe, syndicaliste et fils du comédien Jean Duceppe, décédé depuis. La machine du Parti québécois, au repos depuis septembre 1989, se met en marche.

Le verdict tombe en début de soirée le 13 août: victoire écrasante. Duceppe récolte les deux tiers des votes, faisant mordre le bitume de Laurier-Sainte-Marie au jeune libéral Denis Coderre, le poulain de Jean Chrétien.

Il devient du coup le premier député élu sous une bannière souverainiste à Ottawa. «L'apport de Duceppe est exceptionnel, il nous donne une légitimité», explique Lucien Bouchard.

Durant l'été, des sondages viennent révéler la popularité croissante du Bloc, qui devance systématiquement libéraux et conservateurs. Pendant ce temps, François Gérin, qui aime se voir à la télévision, annonce périodiquement que d'autres députés conservateurs s'apprêtent à rejoindre le Bloc. Mais l'autre Bouchard, Benoît, qu'on a cessé d'attendre, pèse de tout son poids sur la marmite conservatrice. Personne n'en sort.

Un autre député ira au Bloc cependant. Ce sera le libéral Gilles Rocheleau, le 19 septembre. Le député de Hull avait pourtant déjà affirmé qu'il se réveillerait la nuit juste pour haïr les péquistes. Rocheleau souverainiste? Mets-en! Et qui fréquente désormais tout ce que l'Outaouais compte de souverainistes.

«Il fallait le voir, l'autre fois, devant le Mouvement national des Québécois», relate Lapierre. «On aurait dit Dracula en charge de la banque de sang!»

Les absences de Gérin, les dossiers de Tremblay

Drôle de coalition, le Bloc. Mais exception faite de Gilbert Chartrand, qui est retourné chez les conservateurs en avril, la coalition semble vouloir tenir. Ce qui ne veut pas dire que l'harmonie y règne en permanence.

On dit que François Gérin aurait voulu le poste de leader parlementaire de Jean Lapierre et que, déçu, il ne pense plus qu'à rejoindre le Parti québécois. Cette semaine, la libérale Sheila Copps confiait à *La Presse* que Jean Lapierre aimerait bien être le chef du Bloc, ajoutant qu'il serait bien meilleur que Lucien Bouchard. «Jamais de la vie!», a immédiatement répondu Lapierre.

En entrevues individuelles, les huit membres du Bloc ne disent que du bien les uns des autres. Ou presque. En faisant des recoupements, toutefois, on comprend que Lapierre et Duceppe, qui se connaissent depuis moins d'un an, mais qui vont au front ensemble tous les jours, sont devenus très complices.

Rocheleau et Plamondon, le premier pour son côté bagarreur de ruelle, le deuxième pour ses dons d'organisateur et son affabilité, semblent appréciés de leurs collègues. Mais certains reprochent à Gérin ses absences répétées et sa propension à rechercher les projecteurs. Son incursion tapageuse au dernier conseil national du PQ en aurait irrité quelques uns.

«Nic (Leblanc), c'est Nic: un gars tranquille qui fait son affaire», entend-on. «Benoît Tremblay, bof! Il prépare des dossiers, c'est un gars de dossiers», dit-on de lui.

Et Lucien Bouchard? Tout le monde semble reconnaître qu'il est «l'incarnation du Bloc». «Lucien, c'est une locomotive», dit Gilles Duceppe. «Sans lui, on serait tous en gare.»

Avant participé à la Commission Bélanger-Campeau tout l'automne et tout l'hiver, Lucien Bouchard ne s'est pas montré souvent en chambre. Ce sont principalement Lapierre, Rocheleau et Duceppe qui ont tenu le fort.

Le 15 juin: un parti

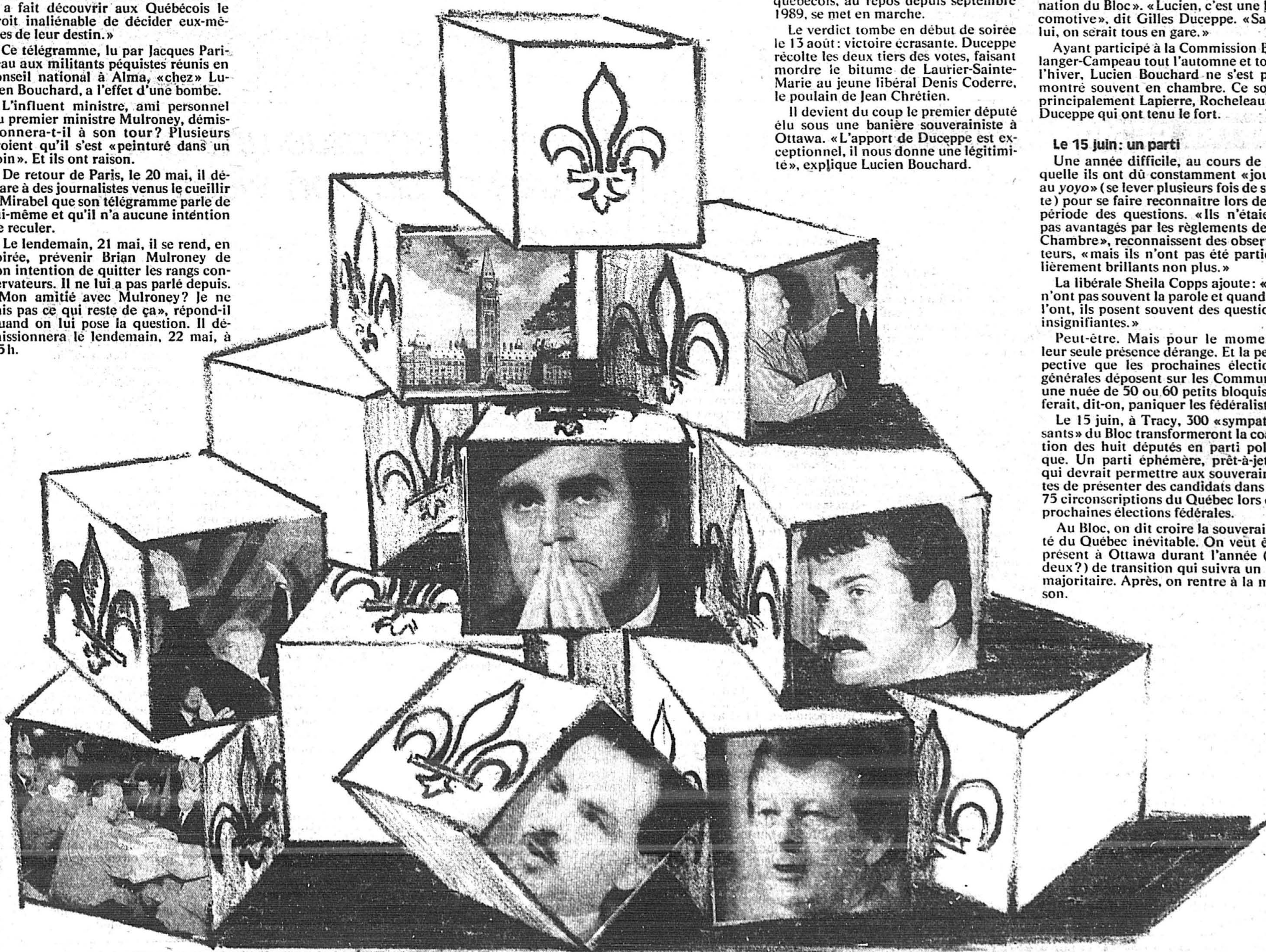
Une année difficile, au cours de laquelle ils ont dû constamment «jouer au yoyo» (se lever plusieurs fois de suite) pour se faire reconnaître lors de la période des questions. «Ils n'étaient pas avantagés par les règlements de la Chambre», reconnaissent des observateurs, «mais ils n'ont pas été particulièrement brillants non plus.»

La libérale Sheila Copps ajoute: «Ils n'ont pas souvent la parole et quand ils l'ont, ils posent souvent des questions insignifiantes.»

Peut-être. Mais pour le moment, leur seule présence dérange. Et la perspective que les prochaines élections générales déposent sur les Communes une nuée de 50 ou 60 petits bloquistes ferait, dit-on, paniquer les fédéralistes.

Le 15 juin, à Tracy, 300 «sympathisants» du Bloc transformeront la coalition des huit députés en parti politique. Un parti éphémère, prêt-à-jeter, qui devrait permettre aux souverainistes de présenter des candidats dans les 75 circonscriptions du Québec lors des prochaines élections fédérales.

Au Bloc, on dit croire la souveraineté du Québec inévitable. On veut être présent à Ottawa durant l'année (ou deux?) de transition qui suivra un *oui* majoritaire. Après, on rentre à la maison.



Politiciens, avalez vos langues!

Chaque fois qu'ils ouvrent la bouche pour parler de constitution, les politiciens, tant fédéraux que provinciaux, perdent probablement un point de popularité dans les sondages tellement les gens sont fatigués de les entendre se tirailler sur les points et virgules de la stratégie à employer d'ici le référendum.



Et quel référendum? Québécois? Canadien? Les deux? Pas du tout? Et quand? Au printemps ou à l'automne de 1992? Avant ou après les élections fédérales et peut-être provinciales? Ou remplacera-t-on le référendum attendu par une sorte d'assemblée constituante encore mal définie? Et que feront d'ici là la multitude de commissions et comités parlementaires annoncés aussi bien par Québec que par Ottawa?

Cette semaine, les propos à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale ont encore ajouté à la cacophonie au lieu d'apporter l'éclairage de fond nécessaire sur ce que doit être notre pays dans un an. Des exemples:

Dans le discours du trône, M. Mulroney annonce que:

- 1) c'est en septembre qu'il soumettra ses propositions constitutionnelles;
- 2) elles seront reçues par un comité mixte du Parlement;

3) ce comité recueillera partout au pays les opinions des Canadiens;

4) ce comité rencontrera aussi les comités législatifs de chacune des provinces et territoires ou des membres des assemblées législatives;

5) le comité devra faire rapport dans un délai de cinq mois; 6) après étude du rapport du comité, le gouvernement soumettra lui-même à la population son propre plan d'action pour le renouvellement du Canada.

Entretiens, d'ici le 1er juillet, deux autres commissions, Spicer et Beaudoin-Edwards, déposeront leurs recommandations.

Ouf! Une chatte n'y retrouverait pas ses petits. Trois autres rapports. Neuf mois d'attente avant de savoir sur quel pied constitutionnel danser. Et tout cela après la sempiternelle saga sur l'Accord du lac Meech.

À Québec pendant ce temps, pour ne pas être en reste, le ministre Gil Rémillard annonce à son tour deux autres commissions parlementaires:

- 1) Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle, laquelle étudiera les offres formelles reçues d'Ottawa et des autres provinces;
- 2) Commission d'étude sur des questions afférentes à l'ac-

cession du Québec à la souveraineté. Pourquoi répéter le travail de la Commission Bélanger-Campeau? Il y avait pourtant consensus, paraît-il. Qui formera cette commission? Onze libéraux, quatre péquistes, un député du Parti Égalité. Les jeux sont déjà faits.

3) Le référendum québécois aura lieu entre le 8 et le 22 juin ou entre le 12 et le 26 octobre 1992. Ne planifiez pas tout de suite vos vacances de l'an prochain...

Un bien beau calendrier que tout cela. Les gouvernements devront bientôt fournir un agenda aux citoyens pour s'y comprendre. Sur le fond de la question cependant, qui constitue pourtant l'essentiel, pas un mot. On ne sait rien de ce que proposent nos gouvernements normalement élus pour gouverner. Et gouverner, c'est prévoir. Paraît-il.

Pour les mois à venir, nos élus devraient observer un temps d'arrêt, comme dans le sport. Ils devraient faire le silence et se fixer sur le contenu plus que sur le contenant, travailler sur des propositions véritables bien davantage que sur des mécanismes et des stratégies.

Un silence de quelques mois serait propice à la réflexion et à l'acalmie. Un silence salutaire pour atteindre une plus grande sérénité dans les choix à faire. Des mots pour des mots, il y en a assez eus.

Claude MASSON

Welcome aux Anglo

Un récent sondage CROP montre qu'un Québécois anglophone sur deux envisage de quitter la province. Ces résultats ne doivent sans doute pas être lus au pied de la lettre, et témoignent plus d'un état d'esprit que de l'imminence d'un exode massif. Ils n'en révèlent pas moins un malaise réel: une proportion importante des Anglo-Québécois ne se sentent pas chez eux au Québec.



Le gouvernement a décidé de soigner ce malaise en ouvrant les portes de la fonction publique à la communauté anglophone. Cette initiative, annoncée cette semaine par le président du Conseil du Trésor, doit être applaudie pour au moins trois raisons.

D'abord, parce qu'elle vise à corriger un flagrant déséquilibre: les anglophones, qui constituent 12 p. cent de la population du Québec, occupent moins de 1 p. cent des quelque 60 000 postes de la fonction publique. Cette politique a aussi le mérite de lancer un message à une communauté en déroute, cherchant sa place dans un Québec qui est lui-même plongé dans une quête d'identité constitutionnelle. Enfin, elle constitue un signe de maturité politique: le geste du gouvernement montre que le Québec francophone est prêt à oublier les injustices du passé, et à traiter les anglophones non plus comme des détenteurs d'inaccessibles privilèges, mais avec tous les égards dus à une minorité.

Depuis qu'ils ont réussi à occuper avec succès tous les champs de la vie publique, les Québécois francophones peuvent se permettre le luxe de comprendre les angoisses des «Anglos», et de ne plus réagir à la menace d'un exode par un haussement d'épaules signifiant «ils veulent s'en aller, qu'ils s'en aillent donc!». Ce réflexe est encore malheureusement bien vivace; à preuve, les propos du député du PQ, Michel Bourdon, selon qui la nouvelle politique du Conseil du Trésor ne correspond à aucun besoin réel et ne fait que perpétuer les «mythes hystériques» des porte-parole anglophones. M. Bourdon a raté là une belle occasion de montrer que le nationalisme québécois est un nationalisme ouvert. Dommage.

Agnès GRUDA

"LE 350° NOUS PERMETTRA DE DÉCOUVRIR LES RICHESSES DU PASSÉ"



DRÔLES RÉSERVES

LETRE DE MONTRÉAL

L'éditeur du *Toronto Star*, John Honderich, et l'éditorialiste en chef de *La Presse*, Alain Dubuc, ont entrepris un échange de lettres sur leurs visions respectives du Canada et du Québec.

Cher John,

S'il y a un échange épistolaire est voué à l'impasse. Vous êtes choqués, vous, anglophones, par nos réactions à l'hymne national. Nous, nous sommes supérieurement agacés quand vous voulez que nous nous comportions comme vous. Qu'est-ce qu'on fait? On continue à se détester jusqu'à ce que la séparation s'en suive? Pour un symbole? Qu'a-t-on n'a même!



S'il y a un sentiment authentiquement canadien, plus important qu'un drapeau ou qu'un hymne, c'est bien la tolérance. Et la tolérance implique que vous cessiez d'être choqués quand nous ne sommes pas attachés aux mêmes symboles que vous, tout comme nous devons cesser de ricaner quand vous exprimez vos convictions. Accepter que les autres ont une âme, et la respecter.

Mais, bien sûr, cela n'est possible que si le Canada a une âme! C'est d'ailleurs la première question que vous m'avez posée. J'ai fait enquête, et la réponse est «OUI». Les francophones voient bien que les Anglo-Canadiens sont profondément canadiens, et pas américains. Mais ils auraient bien du mal à préciser de quoi est faite cette âme. (Quand je parle d'âme canadienne, je parle de l'âme du Canada anglais.)

Pourquoi? D'abord par ignorance: bon nombre de francophones ne parlent pas vraiment anglais, ne regardent pas la télé canadienne, n'achètent pas de disques canadiens, ne lisent pas de journaux canadiens. Comme ailleurs au Canada les gens ne savent rien du Québec. Un Montréalais moyen n'a jamais entendu parler de Barbara Frum, ne peut pas distinguer un Canadien d'un Américain par son accent, ne sait ce que «hey» signifie.

Ensuite, cela s'explique par votre ambiguïté. Les Canadiens anglais éprouvent de l'insécurité face à leur culture. Et chaque fois qu'ils tentent encore de redéfinir leur identité, les gens se demandent s'ils en ont vraiment une.

Je suis convaincu qu'il y a une âme canadienne. Je l'ai découverte comme chroniqueur économique, au moment du débat sur le libre-échange. L'énergie déployée par tant de Canadiens pour combattre l'entente montrait jusqu'où ils étaient prêts à aller pour préserver leurs valeurs. J'ai ensuite continué à en chercher des manifestations, par exemple dans la différence entre la musique country canadienne et américaine, comme K.D. Lang, ou le fait que les deux côtés des chutes Niagara ne sont pas pareils. Les nations sont aussi faites de petites choses.

Mais si je parle non pas comme un citoyen qui écoute du country ou qui voyage avec ses enfants, mais comme un analyste, je constate que l'âme canadienne n'est pas en bonne santé.

Je comprends qu'il puisse être difficile de survivre comme Anglo-Canadien à côté d'un si puissant voisin. Mais après vous être définis pendant des décennies en fonction de ce que vous n'êtes pas, plutôt qu'en fonction de ce que vous êtes, la recherche de votre

identité et l'expression de votre nationalisme sont devenues négatives. Quand les Canadiens se mobilisent, c'est contre quelque chose: contre le libre-échange, contre le Lac Meech, contre la TPS, contre Mulroney. Jamais POUR quelque chose. Le Canada pourra difficilement devenir un grand pays tant que les Canadiens ne sauront pas se battre POUR une cause.

Le deuxième problème tient au fait que le Canada, ne pouvant se définir par sa langue, ses exploits militaires ou économiques, se définit par ses institutions. C'est probablement le seul pays au monde dont l'âme réside dans des programmes gouvernementaux. Cela introduit de grandes rigidités, car ce sont les gens qui font un pays, pas les bureaucraties ou les politiciens.

En somme, nous pouvons accepter qu'il y ait une âme canadienne. Mais cela nous aiderait beaucoup si vous réussissiez mieux à nous l'expliquer. Et cela aiderait encore plus si vous aviez davantage confiance en vous. Le débat sur le libre-échange a montré à quel point l'identité canadienne est forte. Mais on a souvent l'impression que vous ne vous en rendez pas compte.

Les Canadiens et les Québécois souffrent de la même insécurité, et cela crée bien des problèmes. Si les Québécois étaient plus sûrs d'eux, ils ne voudraient probablement pas l'indépendance. Et si les Canadiens étaient plus sûrs d'eux aussi, ils auraient moins peur des changements et seraient moins attachés au statu quo.

Je n'ai cependant pas répondu à un volet important de votre question. Les Québécois francophones ont une âme. Les Anglo-Canadiens aussi. Mais est-ce que ces deux groupes ont une âme commune, assez riche pour permettre de bâtir un pays? Qu'en pensez-vous?

ALAIN

Québec perpétue une pratique douteuse du bon vieux temps

MARCEL ADAM

Parmi les réformes que la révolution tranquille a introduites dans nos mœurs politiques, il y a celle concernant les subventions gouvernementales qui, de discrétionnaires qu'elles étaient, sont devenues statutaires.



Cette réforme a mis fin à un système immémorial de favoritisme qui n'a pas peu contribué à étirer indéfiniment la longévité de gouvernements qui trouvaient tout naturel d'utiliser les fonds publics pour consolider leur emprise sur le pouvoir.

Ces subventions arbitraires que le commun des citoyens croyait disparues depuis belles lurettes, elles existent toujours, sauf qu'elles ne sont plus l'affaire du gouvernement mais des députés, qu'elles ne sont plus à l'avantage du seul parti gouvernemental mais de tous les partis politiques.

Le quotidien *Le Soleil* nous le rappelait samedi dernier en révélant que le gouvernement Bourassa a discrètement non pas simplement renouvelé, ni même doublé, mais triplé l'enveloppe budgétaire que chaque député pourra, chaque année, distribuer à sa guise aux organismes non lucratifs de son comté.

On comprend qu'en pleine récession, où il a été forcé d'alourdir considérablement le fardeau fiscal des contribuables, de diminuer sensiblement les services à

la population et d'imposer une douloureuse contrainte salariale aux employés de l'État, on comprend, dis-je, que c'est sans tambour ni trompette qu'il a fait passer de 4,8 millions à 12,5 millions le budget de ce qu'il appelle joliment «Opération Comté».

Ainsi donc, chacun des 125 députés qui disposaient jusqu'à présent de sommes annuelles variant entre 32 000 \$ et 37 000 \$, aura droit maintenant à plus ou moins 100 000 \$.

Pour quoi faire?

Distribuer à leur discrétion des subventions aux associations de loisirs, aux clubs de l'âge d'or ou à toute autre entreprise couverte par le programme de développements et équipements de loisirs administré par le ministère du Loisir, Chasse et Pêche.

Mais pourquoi s'en remettre au libre-arbitre de députés en mal de réélection, plutôt qu'à des fonctionnaires agissant impartialement au nom d'une politique connue et en fonction d'une réglementation découlant d'une loi générale? Devinez.

Le Directeur général des élections s'est interrogé publiquement sur les conséquences de la décision du gouvernement de tripler la capacité de subventionner des députés. Pour lui la question qui se pose est celle de savoir si ce privilège ne constitue pas, pour le député en place, un avantage exagéré sur les autres candidats qui disputeront son siège aux prochaines élections.

M. Pierre F. Côté se demande si cet avantage est équitable au point de vue de la Charte. Celle-ci stipulant que tous les citoyens sont éligibles, cela implique que le droit des gens à briguer les suffrages doit être comparable.

Il est bien évident que le député sortant qui aura distribué du-

rant son mandat entre quatre cents et cinq cent mille dollars à une multitude d'électeurs, est susceptible de profiter d'une reconnaissance qui pourrait l'avantager considérablement par rapport aux nouveaux venus.

M. Côté craint aussi, avec raison, que ce pouvoir de dépenser donne lieu à ce qu'on voit en France et aux États-Unis où un tel pouvoir a produit des députés «à vie», à cause de l'ascendant qu'ils exercent par ce moyen dans leur communauté.

Ce qui est pour moi particulièrement troublant dans cette histoire, c'est le fait que des subventions soient distribuées arbitrairement à des groupes par les députés, sans contrôle public sur le caractère équitable de cette répartition, plutôt que par les fonctionnaires du ministère agissant de manière transparente et impartiale, en fonction d'une politique et des règlements qui en découlent, sous l'œil critique de l'opposition parlementaire et de l'opinion publique.

Ce qui fait davantage problème, c'est que cette pratique court-circuite doublement le système parlementaire.

En faisant du député un distributeur de subventions on neutralise du même coup le parlementaire, dont l'un des plus impérieux devoirs est de contrôler l'usage que fait le gouvernement des fonds publics. Les contrôleurs étant tous en conflits d'intérêts, qui demandera des comptes à qui?

Comme les députés de l'opposition ont droit comme les autres à ces enveloppes, on ne peut même pas compter sur eux pour contester éventuellement l'usage de cet argent, ou remettre en question le principe même de cette pratique.

Opinions

Sommes-nous tarés?

JACQUES DUFRESNE
collaboration spéciale

I fait beau ce matin, si beau que la soumission aux rites de la religion catholique m'est infiniment douloureuse. Je préférerais monter de longs escaliers à genoux pourvu que la chose se fasse dehors sous des pommiers en fleurs.

Mais je me console à la pensée que je vais rendre hommage ce matin à des gens qui ont séché des dizaines d'années devant des manuscrits encore plus austères que mes articles du samedi: les chercheurs de nos universités, lesquels auront la semaine prochaine à Sherbrooke leur grand concile annuel, le congrès de l'ACFAS (L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.)

J'ai enfin trouvé, je ne sais où, du temps pour me plonger dans *Histoire d'un génome*⁽¹⁾, un imposant ouvrage collectif, publié récemment sous la direction de Gérard Bouchard et Marc de Braekeleer, tous deux de l'Université du Québec à Chicoutimi. Les recherches qui sont à l'origine de ce livre ont été faites dans le cadre du Centre interuniversitaire de recherches sur les populations SOREP.

Sommes-nous tarés? Histoire d'un génome! On aura fait le lien entre un titre d'article qui paraissait frauduleusement accrocheur et un rapport de recherche qui constitue une étape marquante dans l'histoire des sciences au Québec. Le directeur de SOREP, Gérard Bouchard, est lui-même historien et sociologue. Les généticiens Claude Laberge de l'Université Laval et Charles C. Scriver de l'Université McGill sont codirecteurs.

Dans les populations homogènes, comme celle du Québec en dehors de Montréal, et particulièrement celle de régions comme Charlevoix et le Saguenay, le taux de consanguinité est très élevé. Cela a jadis servi de prétexte à une rumeur maligne selon laquelle les peuples de ce genre seraient particulièrement tarés. Les accusations de tribalisme et de parochialisme portées contre nous n'étaient pas toujours à l'abri de la contagion de cette rumeur, surtout à l'épo-

que, dans les années 1920-1930, où l'eugénisme était à la mode dans le monde anglo-saxon envahissant.

Précisons qu'il y a longtemps déjà qu'on se discrédite auprès des esprits éclairés en colportant des rumeurs de ce genre. Avant de pouvoir affirmer quoi que ce soit de sérieux sur l'incidence des tarés ou des maladies génétiques dans une population quelconque, il fallait multiplier les études de grande envergure comme celle que mènent Gérard Bouchard et le SOREP depuis bientôt 20 ans.

À cause de sa relative homogénéité génétique et culturelle, à cause de son enracinement dans une région qui fut longtemps isolée, la population du Saguenay constitue le laboratoire idéal pour les chercheurs qui veulent contribuer à la prévention des maladies héréditaires en combinant les méthodes des sciences humaines et celles de la génétique. Ajoutons à cet avantage le fait non négligeable que le Québec est réputé pour la qualité de ses archives paroissiales. Nos curés ont mieux fait leur travail à cet égard que les maires des villages européens.

Tous ces Bouchard

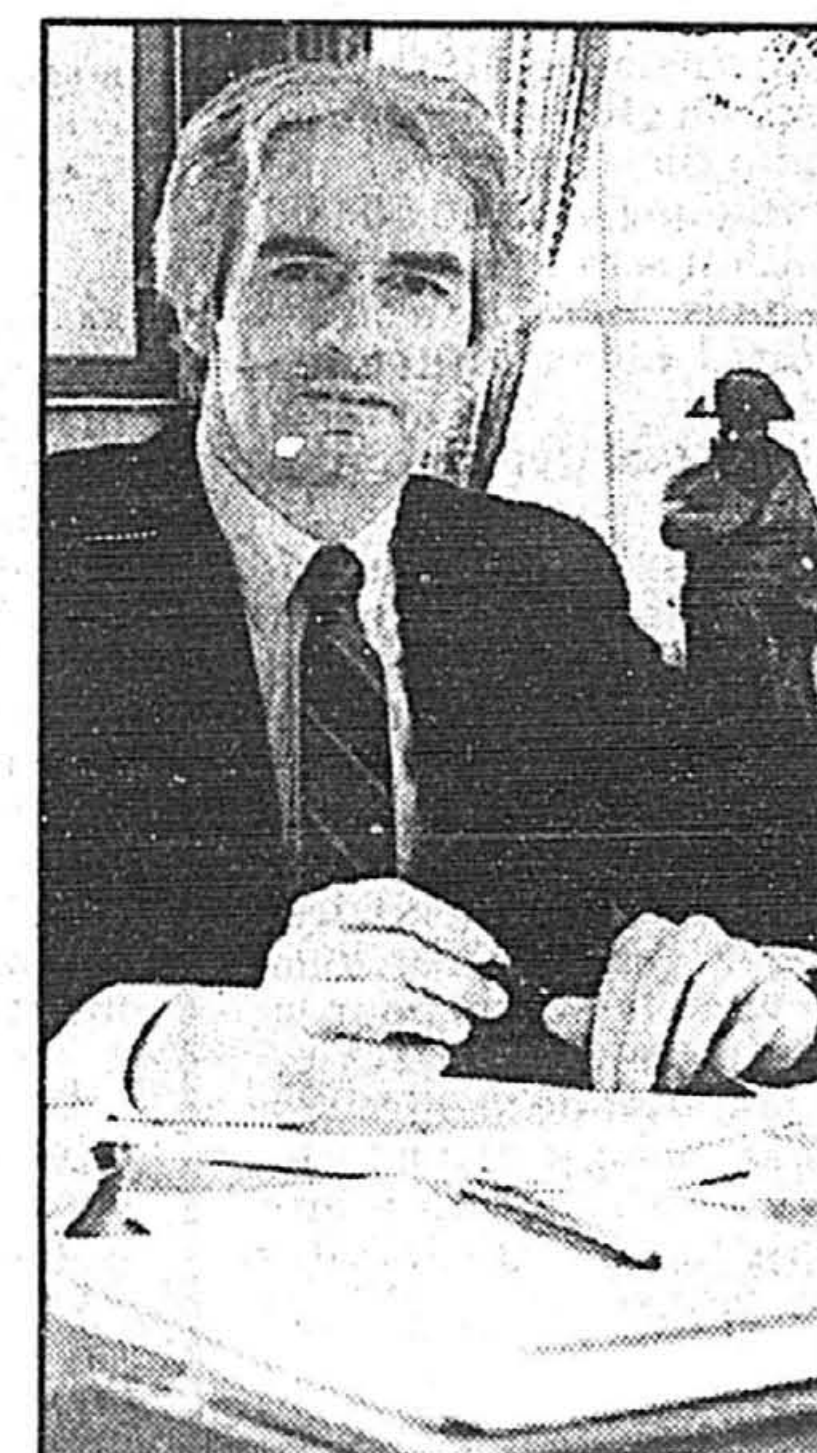
Mais pour étudier la santé de tous ces Bouchard, il ne suffisait pas qu'il s'en trouve un pour défendre les intérêts du Québec à Ottawa, il en fallait un second — et pourquoi pas parmi les frères du premier — qui connaisse les travaux qui se font sur les mêmes questions ailleurs dans le monde, qui ait aussi suffisamment d'ascendant et de sens des responsabilités pour faire travailler une équipe de plus de 60 personnes pendant 20 ans et plus.

Gérard Bouchard possède l'ensemble de ces qualités. Il s'est imposé très tôt à l'échelle internationale par un ouvrage sur un village de Sologne en France, ouvrage qui a été considéré comme un modèle du genre par les historiens des mentalités, au premier rang desquels Philippe Ariès. Au cours des dernières années, les études de SOREP se sont étendues à l'ensemble du Québec.

Voici donc un laboratoire idéal, des chercheurs compétents et un bon directeur de projet. Quels seront les résultats? Le docteur Claude Laberge tire une conclusion qui présente un grand intérêt dans le contexte du projet de réforme du système de santé. Chaque population a des besoins d'épidémiologie génétique qui lui

sont propres. Il est nécessaire de comprendre l'histoire d'une population pour y faire de la prévention des maladies génétiques. Au Québec surtout, il faut comprendre la régionalisation et les effets fondateurs qui y sont associés pour expliquer les pathologies observées.

Selon Charles R. Criver, le Québec a été la première province au Canada à implanter dans son système de santé une forme systématique de médecine génétique. Et à quoi sert la médecine génétique, plus précisément le dépistage génétique? Il y a un quart de siècle, à peine 1 p. cent des patients québécois admis en institution pour arriération mentale souffraient d'une maladie mendélienne connue sous le nom de phénylcétonurie. Cette maladie est causée par la déficience d'origine génétique d'une enzyme du foie, déficience qui touche environ un enfant sur 20 000 au Québec. Pourvu que le problème soit diagnostiqué très tôt — et la connaissance de la diffusion du gène en cause est utile dans ce cas — les enfants atteints de cette maladie peuvent jouir d'un développement intellectuel normal. On leur prescrit alors une diète à très faible quantité de phénylalanine.



Gérard Bouchard

Toutes les applications ne sont cependant pas aussi heureuses. On ne peut rien contre bien des maladies que l'on peut dépister, dont on peut même présumer de la probabilité par la seule connaissance du lieu des naissances. Dans ce cas, le rôle du génicien se limite à donner des conseils aux futurs parents, à recommander des tests. Et nous voici au point de rencontre de la démographie, de la biologie moléculaire et des nouvelles techniques de reproduction.

Le contrôle de la vie

Comme tout converge vers un contrôle accru de la raison sur la vie, sur une vie pourtant déjà trop arraisonnée! On en a le frisson. Les auteurs de *Histoire d'un génome* ont dû être saisis bien avant moi par le même frisson. Plus on sait de choses en cette matière, mieux on entrevoit les applications possibles et, bien entendu, les égarements presque inévitables. Allons-nous par exemple continuer à accepter les immigrants de telle ou telle région du monde quand nous saurons qu'ils sont porteurs d'un gène muté, utile chez eux contre la malaria, par exemple, mais pathogène sans contrepartie dans nos contrées nordiques?

Et si nous refusons à l'avance d'intervenir de cette façon dans la vie des peuples et des couples, à quoi riment toutes ces recherches? On comprend pourquoi *Histoire d'un génome* se termine par un long chapitre sur les aspects éthiques et juridiques du problème.

Mais je n'ai toujours pas répondu à la question qui me sert d'appât depuis le début de cet article. Sommes-nous tarés? Voici la réponse de Gérard Bouchard: «On observe certes des fréquences élevées de mutations généralement rares ou inexistantes ailleurs; mais à l'inverse, des mutations fréquentes (comme la thalassémie, la phénylcétonurie...) bien connues dans les populations caucasiennes sont ici très rares sinon inconnues. Sous ce rapport, nous rejoignons encore une fois le modèle de la Finlande ou de la Suède, où le même phénomène se produit. Pourtant on est bien loin de considérer ces populations comme particulièrement tarées. On s'accorde au contraire et avec raison sans doute à en vanter le type physique.»

(1) Presses de l'Université du Québec, Québec 1991.

Lysiane Gagnon

Une démarche incohérente

Rarement aura-t-on vu démarche plus incohérente que celle du gouvernement Bourassa dans le dossier constitutionnel.

Le projet de loi qui l'encadre annonce fort bien l'esprit de l'affaire. D'abord un interminable préambule, constitué de dix-sept «considérants» farcis de nobles énoncés destinés à faire plaisir aux souverainistes et à faire peur au reste du Canada.

Tout de suite après ces belles envolées, on tombe dans la plomberie... et les petits calculs tactiques succèdent aux fanfaronnades.

Le texte législatif, qui a fait soupirer d'aise les fédéralistes, se lit comme un horaire de chemin de fer ou comme l'échéancier d'une quincaillerie: bon de commande, dates prévues pour la livraison... Prosaïque calendrier farci de petites attrapes finitantes qui ressemble bien au rapport qui l'a engendré: ici encore, on laisse miroiter un faux consensus en faisant semblant de placer les deux options sur un pied d'égalité, mais en pratique, on met en place le mécanisme qui permettra au premier ministre Bourassa de louveroyer à sa guise, et d'improviser, au gré des circonstances et des sondages, d'autres tactiques à court terme.

Tout peut arriver: un référendum sur les «offres de partenariat», un référendum pan-canadien où Québec collaborerait avec Ottawa, des élections au printemps ou à l'automne 92 plutôt qu'un référendum... (Seule hypothèse à écarter: celle d'un référendum sur la souveraineté où le gouvernement serait dans le camp du «non»). Le PLQ est intellectuellement incohérent mais quand même pas débile.)

Voici notre échéancier, dit M. Bourassa, mais sachez que je le chambarderais complètement si je le juge à propos. On se demande bien pourquoi le gouvernement a déposé ce projet de loi, s'il déclare d'emblée qu'il ne le lie aucunement. Pour faire taire l'opposition? Pour accroître la pression sur le Canada anglais? Quelle naïveté! L'opposition péquiste, qui a fini par se rendre compte qu'elle avait été dupée, est furieuse, et la classe politique du Canada anglais, qui n'est pas assez stupide pour ne pas se reconnaître sur ce qui se passe au Québec, va vite s'apercevoir que les menaces de M. Bourassa s'apparentent davantage au bluff transparent d'un mauvais joueur de poker qu'à une inflexible volonté politique.

La stratégie bourrassiste consiste à brandir la menace de la souveraineté comme une épée de Damoclès, espérant que le Canada anglais, craignant le démembrement du pays, se mettra vite à négocier «un nouveau partenariat».

C'est la stratégie dite «du couteau sur la gorge». Une stratégie qui, on l'a assez dit, ne tient pas compte de l'état d'esprit actuel du Canada anglais, ni de l'impossibilité objective d'obtenir en aussi peu de temps un consensus sur des questions où l'opinion canadienne est profondément et irréductiblement divisée.

Cette stratégie comporte aussi des contradictions internes caractérisées. Ainsi, à en juger par les derniers signaux émanant du gouvernement Bourassa, ce dernier entend se servir de la commission parlementaire censée étudier l'option souverainiste pour mettre en relief les risques de l'indépendance. (On aura remarqué que les ténors libéraux flirtent beaucoup moins avec l'idée de la souveraineté depuis qu'elle a perdu du terrain dans les sondages.)

Mais plus la commission parlementaire s'acharnera contre l'option souverainiste, plus le gouvernement Bourassa verra s'atténuer la portée de son épée de Damoclès. À ce petit jeu, le gouvernement Bourassa risque de se retrouver dans la position ridicule de celui qui menace son interlocuteur de recourir à une option qu'il considère, par ailleurs, non-souhaitable. C'est à peu près comme un chef syndical qui agiterait une menace de grève tout en présidant un comité dont l'objectif serait de mettre ses membres en garde contre les dangers de la grève!

Où alors, c'est le scénario de l'apprenti-sorcier: histoire d'augmenter la pression sur le Canada anglais, le gouvernement Bourassa attise le feu souverainiste... Mais on ne joue pas indûment avec les émotions d'un peuple, et il pourrait se trouver ensuite dépassé par les événements, et forcé de faire sien une option qu'il trouvait au départ non-souhaitable.

Autre exemple d'incohérence: à l'instar du rapport Allaire, M. Bourassa insiste beaucoup sur le renforcement de l'«union économique» canadienne. Or, qui dit union économique dit mobilité de la main-d'œuvre, et donc uniformisation maximale des politiques de santé, d'assurance-chômage, de formation professionnelle, etc. Mais que le gouvernement fédéral s'avise de parler de normes nationales dans la formation de la main-d'œuvre, et le gouvernement Bourassa pousse les hauts cris.

Nous ne sommes pas contre les normes nationales, poursuit M. Bourassa, à condition qu'elles soient déterminées d'un commun accord entre les provinces. Bizarre résolution, de la part d'un chef de gouvernement qui a décidé de mettre fin aux négociations à onze, qui refuse d'adresser la parole à ses homologues provinciaux et qui dit considérer le gouvernement fédéral comme le seul porte-parole du Canada hors Québec!

Mais au fond, l'illogisme n'est-il pas la marque de toute démarche qui tente d'esquiver le choix entre l'option souverainiste et l'option fédéraliste, et de faire croire aux gens qu'on peut bénéficier à la fois des avantages de la souveraineté et des avantages du fédéralisme?

Devant ce projet de loi qui redonne au premier ministre la liberté de manœuvre qu'il n'aurait de toute façon jamais dû abdiquer ni même faire semblant d'abdiquer en faveur de la Commission Bélanger-Campeau, les péquistes se plaignent d'avoir été dupés.

Ils ne devraient pas. Ce sont eux qui se sont mis dans ce borbier, en renonçant à jouer leur rôle d'opposition pour s'embarquer dans l'illusoire bateau du «consensus», à la traîne d'un Lucien Bouchard dont l'ambition était de se ménager un rôle de leadership «au-dessus des partis», et d'autres commissaires «non-alignés»... et non-élus. Comme l'écrivait récemment l'ancien député indépendantiste Pierre De Bellefeuille, jamais «les péquistes n'auraient dû signer un texte qui ne choisit par la souveraineté», quitte à laisser la Commission accoucher d'un rapport «humblement majoritaire, car il n'y a que les imbéciles et les tyrans pour souhaiter l'unité».

Que les péquistes se consolent. Les mois qui viennent leur préparent une douce revanche. Le gouvernement Bourassa s'est embarqué, sans boussole et au petit bonheur, pour un voyage fort périlleux.

Voir Porto Rico et en revenir

FRANCINE PELLETIER
collaboration spéciale

Étrange endroit que cette «île de l'enchantement», bourrée de monde et de voitures, de Burger Kings et d'hôtels luxueux. Mais aussi de palmiers, de forêts tropicales et de plages phosphorescentes.

Ni tout à fait l'Amérique latine, ni tout à fait l'Amérique, Porto Rico est à mi-chemin entre le Nord et le Sud, les riches et les pauvres, le rock'n roll et la salsa, le ciel et l'enfer. Et un peu tout ça en même temps.

Une minute vous vous croiriez dans les méandres bétonnés de Miami, l'autre perdu dans ce que le bon Dieu a fait de plus beau.

Situé entre la République dominicaine et les îles Vierges, Porto Rico a une allure, et surtout un statut, comme nulle autre île des Antilles. Certains diraient comme nul autre au monde. Conquis par les États-Unis, il y a 100 ans, la petite île de 3,2 millions d'habitants jouit, depuis 1951, du statut de Estado Libre Asociado (état libre associé). En d'autres mots, Porto Rico n'est rien sinon le précurseur de la souveraineté-association dans le monde.

Souverain, Porto Rico l'est de par sa constitution, son drapeau, ses propres lois et, depuis 1948, son propre gouverneur. Mais associé, Porto Rico l'est tout autant. Économiquement, d'abord — on utilise l'argent, les timbres, les voitures américaines ici — mais aussi politiquement: les Portoricains sont citoyens américains et ont un représentant à Washington. Bref, cette ancienne colonie espagnole est le royaume de l'entre-deux, de la figue et du raisin, de la chair et du poisson.

Ce que ça donne? Un bouillon de culture et de politique quelque peu déroutant. Dans la même journée, par exemple, on apprend que la prima ballerina refuse de danser le nombril à l'air, dans l'opéra Samson et Dalila, alors que la ministre de l'Éducation, elle, fait la promotion de l'éduca-

tion sexuelle dans les écoles. Il y en a vraiment pour tous les goûts ici.

Du côté de la politique, il y en a pour tous les goûts aussi. Bien que les tenants du «juste milieu» (réunis sous la bannière du Partido Popular Democrático) sont installés au pouvoir depuis 1948, on trépigne d'indignation des deux côtés du spectre politique. À gauche, les indépendantistes voient le statut particulier de Porto Rico comme une aberration pure et simple. «Nous sommes des citoyens américains mais nous ne parlons pas anglais et nous n'avons pas le droit de voter dans les élections américaines», dit Francisco Velasquez, chef de pupitre au *El Nuevo Día*, le plus important quotidien du pays.

À droite, les étatistes, qui voudraient voir Porto Rico devenir le 51^e état américain, ne voient pas non plus la situation actuelle d'un bon oeil, mais pour des raisons différentes. «Pourquoi se faire petit quand on peut se faire plus grand?» demande le Dr Abelardo Fuentetaja de la Haba, obstétricien-gynécologue, chirurgien plastique et entrepreneur. Pragmatiques plutôt que nationalistes, les étatistes croient que l'avenir est du côté du développement économique et par conséquent, de Big Brother.

Si l'option étatiste est immensément plus populaire que l'option indépendantiste par les temps qui courent (les étatistes recueillent près de 50 p. cent du vote alors que les indépendantistes, plus que 6 p. cent), le rêve de rejoindre l'Amérique n'est pas près de se réaliser de sitôt. Un référendum proposant le choix entre le statu quo, l'indépendance et le 51^e état vient tout juste de mordre la poussière, courcircuiter par le Congrès américain.

Ce n'est pas la première fois que le grand frère américain s'engage puis refuse aux Portoricains la possibilité de se prononcer sur leur avenir. Durant les décennies qui ont suivi la conquête, c'est du nationalisme portoricain dont les Américains avaient peur. Aujourd'hui, c'est le contraire. Les tendances intégristes étant à la hausse, c'est la possibilité d'hériter tout à coup des «cousins pauvres» qui effraie. Après tout, les États-

Unis comptent déjà autant de Portoricains à l'intérieur de ses frontières (3 millions) qu'il y en a à Porto Rico même. Et puis, les Portoricains ont la réputation de «ne pas apprendre l'anglais». Par conséquent, explique M. Velasquez, «les Américains ne veulent pas de nous».

En revanche, le gouvernement portoricain vient de poser un geste pour le moins surprenant: après 93 ans de bilinguisme officiel, le gouvernement a décrété l'espagnol seule langue officielle.

Bizarre, ça aussi. Comme si la *isla del encanto* se réveillait tout à coup aux dangers de vivre accrochée aux États-Unis...

Rien n'illustre mieux la situation douce-amère de Porto Rico que les expérimentations qui ont été menées, dans cette île supposément enchantée, au cours des dernières décennies.

À la fin des années 40, Porto Rico a servi de laboratoire pour le vaccin contre la tuberculose. Plus tard, c'est le fameux Agent Orange, utilisé durant la guerre du Vietnam, qui, dit-on, aurait été expérimenté ici.

Mais l'expérience la plus extraordinaire, sinon la plus controversée, est celle de la pilule contraceptive. Car c'est à Porto Rico que la pilule — souvent comparée à la bombe nucléaire tant ses conséquences furent «révolutionnaires» — fut administrée à des femmes pour la première fois.

À partir de 1956, des centaines de femmes furent recrutées dans les bidonvilles et la campagne. Pauvres, jeunes et ayant souvent de nombreux enfants, ces femmes ne se sont d'ailleurs guère fait prier. Malgré les effets secondaires (le dosage était 200 fois supérieur à ce qu'il est aujourd'hui), malgré les réticences parfois de leur mari (une femme a été tuée par son époux lorsqu'il découvrit qu'elle prenait la pilule), malgré la condamnation de l'Eglise, malgré aussi le fait que personne pouvait savoir, à ce moment-là, si les enfants conçus par la suite seraient normaux, les femmes bientôt se bousculèrent aux portes pour avoir droit, elles aussi, au «miracle».

Rosa de Jesus Rivas était une de

celles-là. Quand on lui rappelle aujourd'hui tous les obstacles auxquels elle devait faire face, elle se contente de hausser les épaules.

«Mon mari m'aurait empêchée de prendre la pilule que je l'aurais prise quand même. Et puis l'Eglise, ce n'était pas de ses affaires non plus», dit-elle.

Comme d'autres femmes rencontrées à ce sujet (sujet qui sera abondamment traité dans un documentaire intitulé *Les années pilules*, à Radio-Canada), Rosa Rivas n'a pas hésité longtemps avant de prendre la pilule. «Tout ce que je savais, c'est que je devais faire ce qu'il y avait de mieux pour moi», dit-elle.

En 1956, M^{me} Rivas avait seulement 21 ans et déjà six enfants. Bien qu'elle n'ait elle-même jamais songé à avorter, les grossesses à répétition, le lot de bien des femmes, en poussaient plusieurs au désespoir.

«À toutes les nuits, nous traitions un cas d'avortement incomplet», explique le Dr Fuentetaja, alors interne à l'Hôpital de San Juan. «Et trois ou quatre femmes mouraient d'une perforation de l'utérus à chaque année.»

Aujourd'hui, l'arrivée de la «pastilla», et autres méthodes de contraception, a changé tout ça. Le taux de fertilité n'est plus que de 2,6 et, bien que les avortements continuent nombreux (50 000 par année), ils se font, règle générale, dans de bonnes conditions.

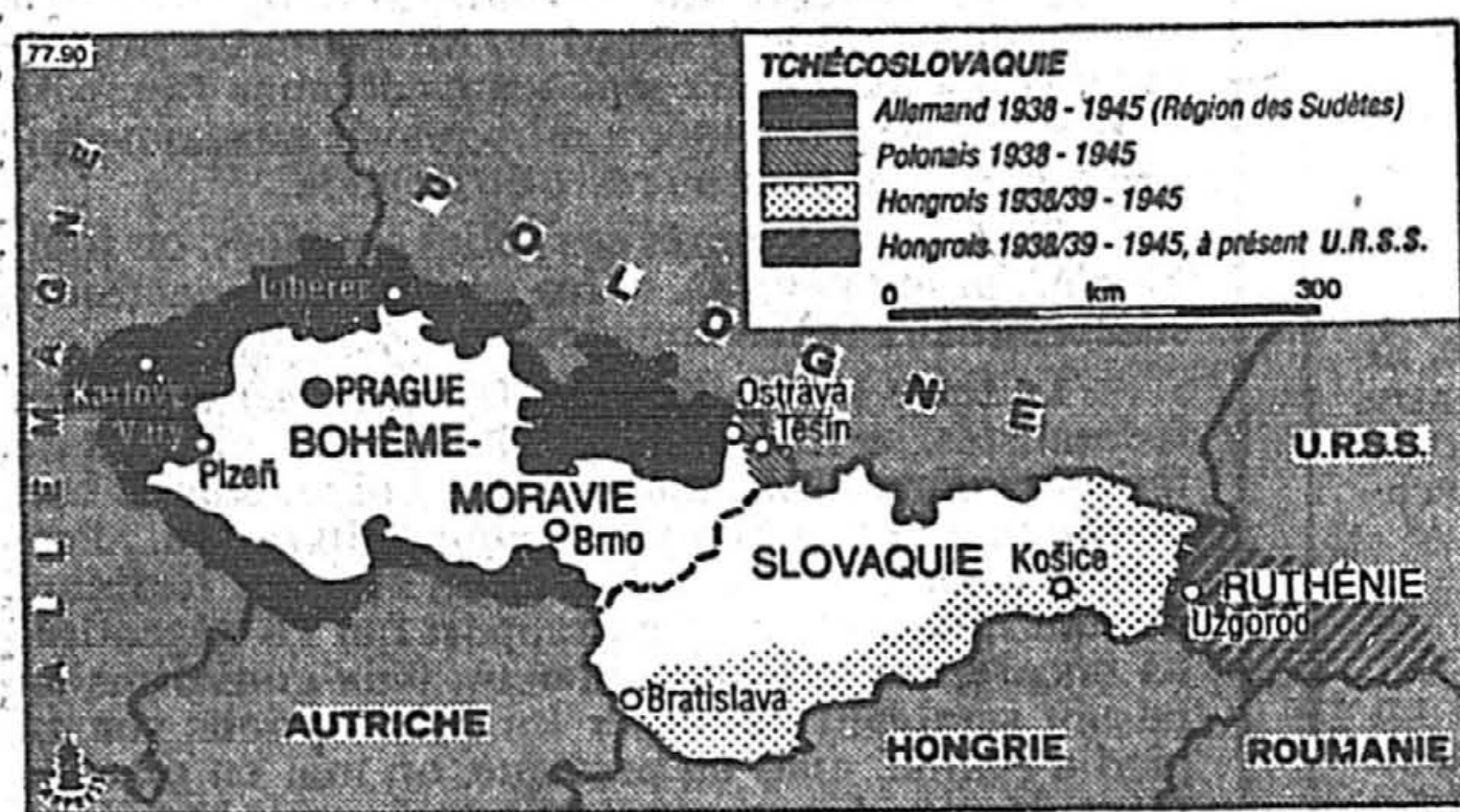
La vie de Rosa Rivas, par contre, continue sensiblement comme avant. Elle vit avec son mari dans le même petit HLM qu'il y a 35 ans. Elle vend des bonbons et des boissons gazeuses pour gagner sa vie. Elle n'a plus jamais eu d'enfants, c'est vrai. Mais c'est grâce à la stérilisation — une méthode plus «sûre», dit-elle — davantage qu'à la pilule.

C'est donc tout ça Porto Rico. Un succès story incontestable par rapport à l'Amérique latine en général et les Antilles en particulier, mais un pays où il suffit de gratter un peu pour voir surgir la misère.

Un pays où, à l'instar de l'écrivain mexicain Octavio Paz, on aurait envie de dire: Pauvre Porto Rico. Si loin de Dieu et si près des États-Unis.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Ça y est! L'Armée rouge quitte le village de Milovice...



L'économie s'en trouve perturbée, les coutumes bouleversées, et pourtant...

...et le village d'applaudir

PIERRE PEYRICHOUT
collaboration spéciale
PRAGUE

Près de Prague, le village de Milovice était depuis 22 ans le fief tchécoslovaque de l'Armée rouge. Fin juin, 50 000 militaires soviétiques auront quitté le casernement, déstabilisant le commerce local et les us et coutumes des habitants.

« Quarante mille soldats et officiers de l'Armée rouge vivaient là depuis 1968 », explique Ales Kubes, l'adjoint au maire. « Il fallait ajouter les membres de leurs familles et les conseillers (toujours en civil). Personne n'a jamais su combien, mais il faut supposer un nombre à cinq chiffres. » Soit plus de 50 000 personnes sur les 1100 habitants de la bourgade.

Aujourd'hui, Milovice tourne une page de son histoire. Le grand déménagement se termine. La grande débacle, plutôt, si le dernier char russe a quitté le pays le 2 avril, 13 camions de transport de troupes « YPAA » (Oural) sont encore arrivés sur un train. Pimpants sous leurs couleurs kaki, leur contenu est pitoyable. Cinq ou six soldats y entassent pêle-mêle vieux mobilier dégingé, chaises brinquebalantes, matelas, coussins et couvertures innombrables. Toute l'intendance d'une armée au bord de la déroute est là.

Soudain, un civil s'approche. Je le reconnais. Son étal à Prague propose aux touristes médailles, badges de Lénine, étoiles rouges, chapkas et ceinturons. Pour une misère de couronnes, les soldats céderont ces accessoires. L'Armée rouge est bien en cessation de paiement.

« Si vous aviez vu dans les années 70! », s'exclame Marie, la vendeuse de chaussures. « Ils achetaient tout ce qu'on avait. Un jour, dix paires d'un coup. »

— Pour hommes ou pour femmes?

— Les deux.

— Ils étaient donc riches?

— Oui, ils dépensaient beaucoup.

Cette époque semble révolue. Au camp où règne la fébrilité des grands départs, ma venue intéresse déjà. Un soldat propose discrètement sa gourmelle qu'il dit être en or. Puis arrivent le commandant, son second et deux officiers; du moins me sont-ils présentés comme tels. Où sont les grades et les décorations garantissant l'authenticité du militaire russe de haut rang? Auraient-ils vendu leurs breloques? Les véritables responsables seraient-ils déjà partis, confiant à des subalternes la tâche de liquider le casernement?

Viktor Ivanovitch, 23 ans, commandant en second (si jeune?) me reçoit dans son bureau.

— Combien reste-t-il de militaires?

— Je ne sais pas.

— Combien étiez-vous avant?

— Je ne sais pas. Personne ne sait; c'est le grand désordre ici.

Les Tchèques de Milovice? « Ce sont des amis, on s'invite. » Le retour au pays? (silence). « A l'armée, il faut obéir. Que ce soit ici ou ailleurs?... Mais c'est vrai qu'en Tchécoslovaquie, l'approvisionnement est sans problème. »

— Vous êtes donc mieux ici? (silence).

— Bien partout, mais mieux à la maison.

Les vieux dictons, l'âme russe et la langue de bois sont tenaces et les réponses toujours fuyantes.

Le symbole de la présence ennemie

Bon gré, mal gré, le village a toujours vécu avec le camp. Ouvert en 1904 par l'armée autrichienne et occupé tour à tour par l'armée de la Première République, l'armée nationale, la Wehrmacht, à nouveau l'armée nationale puis les Soviétiques, le casernement de Milovice (le plus important sur le territoire) était surtout le symbole de la présence ennemie. Les 1927 hectares abritaient une centrale de communications, un terrain de manoeuvres pour les blindés lourds et l'entraînement à la guerre bactériologique et chimique, un aéroport baptisé « Le Cadeau de Dieu » et de nombreux bunkers enterrés pour loger les chasseurs MIG 23 et 29.

Les abris pour les hommes, les réserves de carburant et de munitions étaient également souterrains. Au fond, sous la décharge de vieux pneus, 6000 prisonniers russes, italiens, lituaniens et lettons ont été enterrés dans une fosse commune à la suite d'une épidémie de typhus lors de la Première Guerre mondiale. Enfin, à l'attention des passagers du train quotidien en provenance de Moscou, une gigantesque inscription en alphabet cyrillique souhaite « la bienvenue sur cette terre de défense du Socialisme ».

Le secret qui entourait la vie du camp et la présence dans le village d'une majorité « d'ennemis historiques », ayant débarqué le petit matin du 21 août 1968, dans le cadre de l'intervention mettant fin à l'expérience du « Printemps de Prague », ont suffi pour créer le rejet des militaires.

Mais avec le soulagement de leur départ apparaissent les premières inquiétudes. Pavla, vendeuse au supermarché local, résume bien le sentiment général des Tchèques du village. « Ce sera plus dur, mais je suis contente. » La xénophobie n'est pas loin. « Ils sont arrogants, difficiles à servir et ils vident les maga-

sins. » Ces achats massifs sont confirmés par la postière. « Plus de 12 kilos en quatre paquets pour une seule personne, l'autre jour. En URSS, la pénurie est telle que les Russes envoient à leurs familles des légumes, des biscuits, du sucre, des bananes et de la vodka. »

La brutale diminution de la demande pourrait donc bien déstabiliser le réseau du commerce local. Si les vendeurs ou gérants sont toujours salariés, la coopérative d'État « Jednota », qui assure l'approvisionnement de la grande surface de Milovice, avait instauré l'intéressement du personnel au chiffre d'affaires. Et si l'établissement bien approvisionné et équipé convient à une ville de 50 000 habitants, la situation sera très différente dans quelques mois. Marie ne s'en inquiète nullement. « Nos nouveaux clients seront les locataires des immeubles laissés par les Russes et ils seront plus polis. »

La réhabilitation civile des immeubles construits par l'Armée rouge est l'objet de longues discussions entre les pays intéressés. Les gouvernants des anciens « pays d'accueil » souhaitent un démantèlement soviétique pour la rénovation de ces immeubles construits hors normes, souvent insalubres ou dégradés. Moscou répond que ces constructions sont au contraire une plus-value pour le site. Le terme de plus-value amuse Ales Kubes qui envisage plutôt de vendre ces immeubles, mais la tâche est rude. « Je ne compte guère sur la subvention annoncée qui de toute façon serait insuffisante. »

Prêts à tout

Aujourd'hui que le départ est proche, des Soviétiques sont prêts à tout pour rester. Pavla raconte que son amie de Stravov a reçu 80 000 couronnes (deux ans et demi de salaire) et une Lada « Samara » en cadeau d'un soldat russe souhaitant l'épouser et rester en Tchécoslovaquie. D'autres proposent aussi de petites fortunes pour un simple mariage blanc qui ferait d'eux des résidents tchécoslovaques. Peu de tentatives aboutissent.

La municipalité, elle, se prépare au vide social et économique qui s'annonce en récupérant les dernières cartes possibles laissées par les militaires. La piste de plus de 2000 mètres de la base aérienne est un atout capable de désenclaver Milovice. La firme Montvest de Toronto, spécialisée dans l'aménagement aéroportuaire, s'est déjà rendue sur place, dossier à l'appui.

Dimanche à Prague, sur son éventaire, un jeune homme proposera aux touristes casquettes, étoiles rouges et décorations à la gloire de l'armée rouge. Il est peut-être le seul à regretter son départ.

JAPON



Les Japonais produisent de tout... sauf des bébés

Un dirigeant du parti au pouvoir appelle la nation à enfanter

PHILIPPE BRUNET
collaboration spéciale
TOKYO

Les Japonais s'inquiètent. Eux qui se flattent volontiers de produire en masse voitures, magnétoscopes et puces d'ordinateurs, les voilà en peine de fabriquer... des bébés. Après plus d'une décennie de déclin régulier, le taux de natalité de l'archipel a plongé à son niveau le plus bas en 1989. La nation est en proie au « choc du 1,57 », expliquent télévisions et journaux: la femme japonaise en âge de procréer n'a plus, en moyenne, que 1,57 enfant (contre 1,87 actuellement pour les États-Unis), l'un des taux de fertilité les plus faibles au monde.

Les Japonais découvrent avec une certaine anxiété l'étude récemment publiée par le ministère de l'Intérieur. Elle révèle que leur population n'a augmenté que d'un peu plus de 400 000 personnes en 1989 (pour atteindre 122,7 millions). En même temps, le Japon possède l'espérance de vie la plus importante de toute la planète. Les femmes vivent près de 82 ans, les hommes jusqu'à 76. Conclusion sans appel des démographes: la nation comptera plus de personnes âgées que d'enfants de moins de 15 ans en l'an 2000.

Des cauchemars

Ce déséquilibre grandissant donne des cauchemars aux experts et autres planificateurs économiques du pays, car il aura pour première conséquence d'accroître encore la très sensible pénurie de main-d'œuvre actuelle à laquelle le pays doit faire face. Avec un taux de chômage au plus bas (2 p. cent), le Japon a déjà besoin à l'heure actuelle de deux millions de travailleurs supplémentaires. Au bas mot. « Le manque de bras entraîne de nombreuses faillites chaque année, nous explique Yoshio Sasajima, professeur à la faculté d'économie Meiji Gakuin de Tokyo. Un total de 242 petites et moyennes entreprises ont dû fermer leurs portes en 1989, faute d'employés. Et, puisque la force de travail est devenue détreinée si rare, les salaires grimpent à toute vitesse, renforçant les tensions inflationnistes. »

Autant de problèmes qui ont toutes les chances de s'aggraver, si l'on en croit un récent rapport de l'Institut de recherche de Mitsubishi, qui indique que la force de travail de la nation pourrait diminuer de dix millions dans les 30 prochaines années.

Sombres perspectives

L'évolution démographique n'a pas seulement des conséquences sur le marché du travail: elle fait aussi chuter le nombre des consommateurs nippons. Elle menace de rétrécir le marché intérieur, base de la puissance industrielle de l'archipel, et risque, à terme, de faire plonger les profits des entreprises et, au bout du compte, les performances économiques du pays. « Les perspectives à long terme sont sombres pour l'économie japonaise », conclut le rapport.

Les conséquences sociales futures du phénomène ne sont pas davantage réjouissantes. Un nombre de jeunes travailleurs en constante diminution sera obligé de payer les pensions et la protection sociale d'une armée de retraités de plus en plus nombreuse. Alors qu'à l'heure actuelle, sept travailleurs actifs cotisent pour un retraité, ce rapport tombera à 2,6 actifs pour le même retraité en 2025. Pour parer au plus pressé, le gouvernement a pris des mesures restrictives sur le plan social. Il envisage maintenant de retarder de cinq ans le début du versement des pensions de retraites, déjà maigres.

Alarme nataliste

À tous les niveaux, les dirigeants japonais se mettent à réagir. Dans certaines régions, les autorités locales ont réalisé

des spots publicitaires engageant les familles à avoir plus de bébés. Plus maladroite, un dirigeant du parti libéral démocrate au pouvoir a appelé les Nipponnes à avoir au moins trois enfants, en employant une formule utilisée durant la guerre: « Enfantez et multipliez-vous! »

Mais il faudra plus que des slogans ou des vibrants appels au patriotisme pour inverser les courbes. Le gouvernement en est conscient et il a créé un conseil spécial sans précédent, constitué de représentants de 14 ministères et agences. Ses suggestions initiales, allant de nouveaux et substantiels allègements d'impôt pour les familles à la création de logements meilleur marché, sont une reconnaissance implicite et officielle du fait que le succès économique considérable de la nation ne s'est pas accompagné d'une augmentation parallèle des conditions de vie.

Pour preuve, seulement 56 p. cent des travailleurs salariés se déclarent satisfaits de leur qualité de vie, d'après une étude du ministère du Travail. Cela représente 11 points de moins qu'en 1985, et ce, en dépit de l'expansion remarquable connue par l'économie nipponne depuis lors.

Le hic: le logement

Principal responsable: le coût exorbitant du logement. En raison de la montée vertigineuse des prix dans l'immobilier, un grand nombre de jeunes couples n'a d'autre choix que de louer des appartements minuscules, sans grand espoir de pouvoir, un jour, s'acheter leur propre « sweet home ». D'autres, quand ils en ont l'occasion, décident de déménager dans la demeure des parents ou celle des beaux-parents. Tout dépend de la taille respective desdits logements.

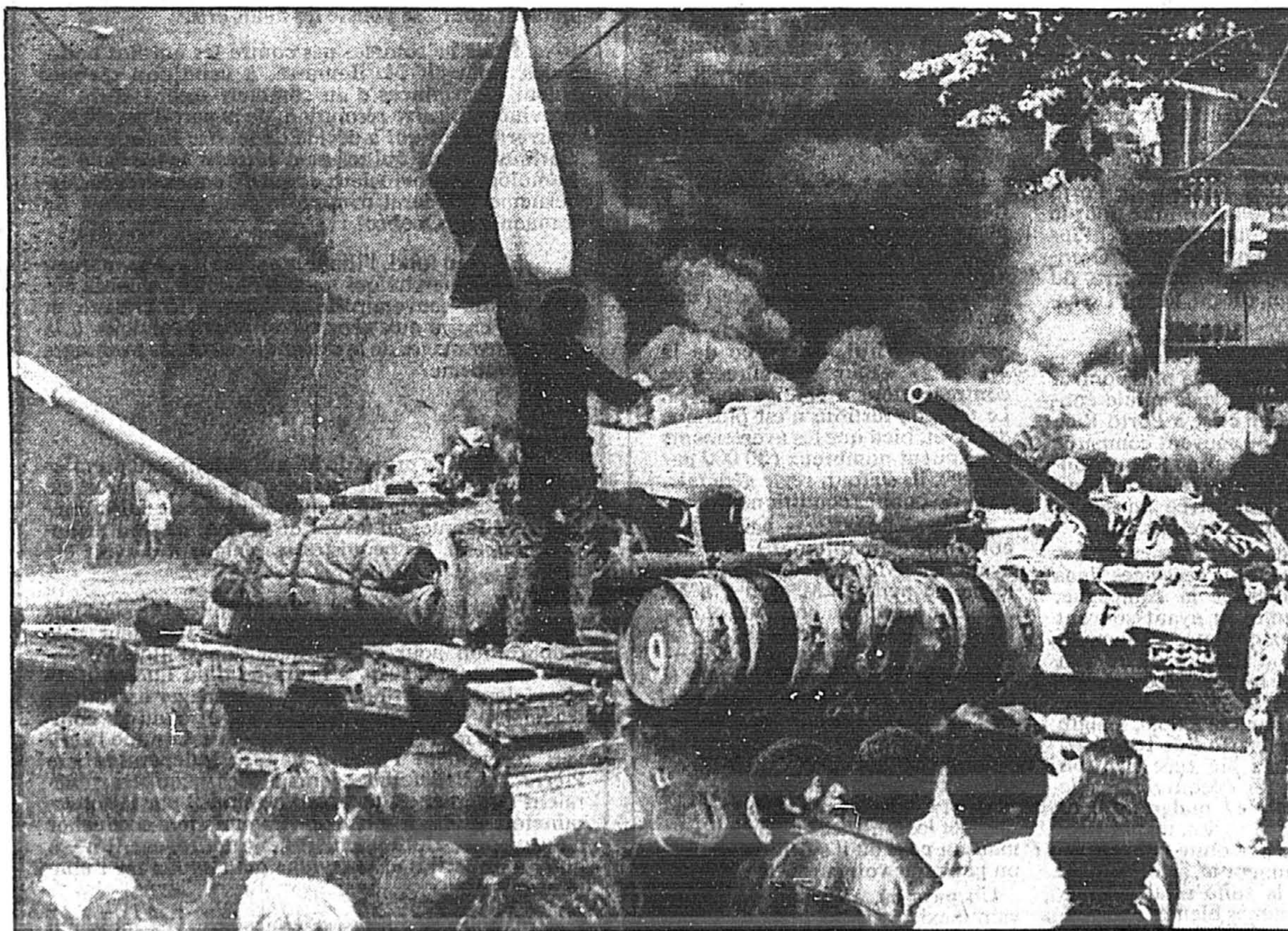
Dans un cas comme dans l'autre, les conditions d'habitation précaires incitent peu les couples à procréer. D'autant moins que l'éducation coûte cher au Japon. Dans une nation où la compétition particulièrement féroce pour rentrer dans la meilleure université commence au plus jeune âge, il n'est pas donné à tout le monde d'envoyer son fils ou sa fille dans les *juku* et *yobko* (écoles privées et payantes) pour suivre les indispensables cours supplémentaires. Les sondages le montrent: les enfants sont considérés comme un lourd fardeau financier par un nombre croissant de japonais.

Le déclin sensible de la natalité résulte aussi de l'évolution de la société nipponne et de la nouvelle place qu'y occupe la gent féminine. Au grand dam des machos des anciennes générations, la Japonaise s'émancipe. Tout doucement et sans bruit. « Elle délaisse de plus en plus son traditionnel rôle de mère de famille et de bonne à tout faire, pour se lancer dans la vie professionnelle. En ces temps de crise de la main-d'œuvre, on les accueille à bras ouverts », nous explique Angelina Kazuko Komaki, directrice adjointe à la Condition de la femme au cabinet du premier ministre.

Emergence de la femme

Les femmes constituent aujourd'hui 40 p. cent de la force de travail nipponne. C'est vrai, 99 p. cent d'entre elles continuent de stagner au plus bas de l'échelle dans leur entreprise. Mais « elles maintiennent une activité professionnelle plus longtemps et se marient plus tard qu'avant, poursuit M^{me} Kazuko Komaki. Et la tendance ne fera que s'accroître. »

Pour toutes ces raisons, le gouvernement nippon a compris qu'il était grand temps de mettre en oeuvre une politique nataliste à la mesure du problème, c'est-à-dire ambitieuse et globale. A bien des égards, celle-ci, pour être efficace, exigera une révision en profondeur du modèle de croissance japonais, qui a bien souvent privilégié les performances économiques aux dépens du bien-être des individus.



Le souvenir de l'Armée rouge envahissant Prague en 1968 a laissé un souvenir indélébile dans les populations, y compris celle du petit village de Milovice, près de la capitale, où l'on ferme les casernes soviétiques.

Photothèque La Presse, photo AP, 22.08.68



La plus grande démocratie du monde retourne aux urnes

Une Inde déchirée dans son tissu social joue son avenir dans la poussière et la chaleur



GILLES TOUPIN

envoyé spécial
La Presse
à NEW DELHI

Jamais, depuis son indépendance en 1947, l'Inde n'aura connu une campagne électorale aussi chaude. Chaud d'abord en raison des enjeux inouïs qui y sont débattus et qui risquent de changer le visage politique et la nature même du deuxième pays le plus peuplé de la planète, chaude ensuite parce que c'est la première fois que les Indiens votent en plein été.

À Delhi, les trottoirs fondent. La chaleur est telle qu'elle vous prend à bras le corps et vous serre comme un étau incandescent. Aucune fuite possible. À 38 degrés Celsius, les habitants de la capitale remercient les dieux de leur apporter cette fraîcheur! À 40 degrés, ils se taisent, sachant parfaitement bien qu'il fait 45 degrés plus au sud en Andhra Pradesh et que ce sera bientôt la même chose ici. Et quant une brise se lève en faisant virevolter des gerbes de poussière, elle vous brûle aussitôt le visage car elle est plus chaude encore que le fond de l'air.

Cela n'empêche pas les Indiens, qui se retrouvent entre eux sans les habitudes touristes de la saison hivernale, d'être enthousiastes et de participer avec frénésie au jeu électoral. Le pays a été déchiré et paralysé ces derniers mois par les luttes politiques. L'Inde est plus que jamais divisée par des affrontements entre castes, par les luttes religieuses et par les revendications soutenues d'autonomie régionale. L'ombre des violences qui avaient précédé la partition du pays plane à nouveau sur le sous-continent. Et il n'est pas une journée qui n'apporte son lot d'assassinats politiques, surtout dans les États où les fervents autonomistes sont à leur paroxysme. La campagne avait fait, jusqu'à lundi dernier, 46 morts.

Démocratie et pauvreté

La démocratie en Inde est réelle et est une cause véritable de fierté. Mais très peu des 521 millions d'électeurs oseraient croire que ces élections amélioreraient leurs conditions de vie. La croissance économique ralentit, la pauvreté défie l'imaginaire et rien ne semble vouloir être fait pour renverser la vapeur.

Du moins les principaux candidats promettent bien certains allègements fiscaux aux sept millions d'Indiens (sur 844 millions) qui paient des impôts. Ils promettent aussi des emplois mais ils ne disent jamais comment ils s'y prendront ni comment ils redresseront une économie en déroute. «C'est une tragédie, nous dit Hardev Satotra, journaliste à la revue économique indienne *Business Standard*. Cette élection est importante en raison de la situation économique du pays et pas un candidat n'en parle!»

C'est la dixième fois (les 20, 23 et 26 mai) que depuis 1947 les Indiens se rendront aux urnes. Au cours de ces 40 années, la population a doublé et l'électorat aussi. Au total, 499 millions d'Indiens avaient droit de vote en 1989, ce qui est presque deux fois et demi la population totale des États-Unis et une fois et demi toute la population des pays de la CEE. Cette année, ce sont 521 millions d'électeurs qui se choisiront 537 députés au Lok Sabha (Chambre du peuple ou parlement) parmi 22 000 candidats.

La grande majorité des électeurs sont pauvres, illettrés, incapables de lire les journaux. Ils travaillent aux champs, dans des usines ou à la maison. D'autres s'inventent avec une ingéniosité fascinante des petits métiers ou négoces de fortune ou tout simplement ne travaillent pas du tout parce que personne ne leur donne de l'emploi. Cela ne les

empêche pas de se rendre voter dans des proportions qui dépassent habituellement le 60 p. cent (61,95 p. cent en 1989). Les Indiens ont toujours su, d'une façon ou d'une autre, comprendre le message central de chacune des élections, positif ou négatif, et faire une croix le moment venu à côté du bon symbole sur le bulletin de vote.

Le choix des Indiens

Au cours des 20 dernières années, ils ont récompensé Indira Gandhi pour avoir aidé à libérer le Bangladesh et ils l'ont punie sévèrement parce qu'elle avait suspendu le processus démocratique. Ils ont porté Rajiv Gandhi au pouvoir en 1984, au lendemain de l'assassinat de sa mère Indira, puis l'ont renvoyé cinq ans plus tard parce que son style de gouvernement ne satisfaisait pas leur sens inné de la dignité humaine et d'une société plus charitable.

En novembre 1989, les Indiens ont fait une place à un gouvernement de coalition qui excluait l'omniprésent parti du Congrès (I) et qui était dirigé par M. V.P. Singh, un ancien ministre du gouvernement du parti du Congrès (I). Avec son image d'homme effacé, discret et incorruptible — dans un pays où les hommes politiques tapageurs et sans scrupules font florès — V.P. Singh était une nouveauté tout à fait bienvenue pour les Indiens.

Mais ce dernier, dont le pouvoir dépendait de ses alliances avec d'un côté les communistes et, de l'autre, la droite incarnée par le Parti Bharatiya Janata (BJP), fut obligé de valser d'un compromis à l'autre et de se cantonner dans l'inaction. À la fin, en novembre 1990, des dissidences majeures à l'intérieur de son propre parti l'obligèrent à dissoudre son administration.

M. Chandra Shekhar, à la tête des mécontents, forma un nouveau parti et, avec l'appui de M. Gandhi et du président Ramaswami Venkataraman, revendiqua le poste de premier ministre avec seulement 10 p. cent des sièges au parlement. Quatre mois plus tard, le gouvernement le moins représentatif de l'Inde s'effondrait. Accusant Rajiv Gandhi d'avoir tenté de le manipuler, M. Shekhar est aujourd'hui premier

ministre chargé des affaires courantes en attendant que le peuple lui choisisse un remplaçant. Il n'a aucune chance, avec son parti le Janata Dal (S) — rebaptisé le Samajwadi Janata Party — de reprendre le pouvoir.

Crise du système

Voilà où en est l'Inde à la veille de ces élections qui surviennent, pour la première fois depuis 1947, seulement 18 mois après les

précédentes. La crise est majeure, les enjeux sont d'une gravité extrême et ils ne sont pas sans faire craindre d'autres sursauts de violence. C'est toute l'identité politique indienne qui est en cause à travers cette crise du système des partis politiques. Les vieilles fondations de l'État indien sont remises en question et l'on ne sait plus aujourd'hui si la balance penchera du côté des changements sociaux, du maintien de l'État laïque ou du côté de la droi-

te fondamentaliste hindoue. On ne sait pas non plus si l'Inde se retrouvera encore avec un gouvernement de coalition dont la durée serait encore une fois limitée. Certains ici prédisent qu'un affaiblissement du gouvernement central est inévitable et que les forces régionalistes reprendront du poil de la bête, entraînant ainsi de nouveaux mouvements séparatistes à l'instar de ceux des États du Cachemire, du Punjab et de l'Assam.

Dans ce contexte, on peut comprendre que malgré la poussière et la chaleur de mai, les électeurs indiens soient préoccupés et agités par la présente campagne électorale. Ils ont devant eux les mêmes personnages politiques qu'il y a 18 mois, ceux-là même qui ont érodé le système des partis, ceux-là même qui leur promettent mer et monde et qui, une fois élus peuvent, avec le même cynisme, décevoir à nouveau leurs attentes.

La course se fait donc véritablement à trois. Elle oppose le Parti du Congrès (I) de Rajiv Gandhi, le Janata Dal de V.P. Singh, qui s'est regroupé avec les deux partis communistes sous la bannière d'un Front national, et le Bharatiya Janata Party de A.K. Advani.

De tous les thèmes débattus dans cette campagne, ceux de Mandir-Masjid et Mandal divisent la société indienne comme jamais elle ne l'a été depuis son indépendance.

Frictions religieuses

«Mandir» signifie temple en hindi et «Masjid» mosquée. Le Bharatiya Janata Party (BJP) de Lal Kishan Advani a ainsi mené une campagne nationale en faveur de la construction d'un temple hindou consacré au dieu Rama à Ayodhya, petite ville de l'Uttar Pradesh, sur le site même d'une mosquée érigée par le premier empereur moghol Zahiruddin Babar en 1528. Les partisans du BJP affirment que la mosquée fut construite sur un ancien temple hindou commémorant le lieu même de la naissance de Ram. Le BJP «croit fermement que la construction du temple de Ram est le symbole de la reconnaissance de l'héritage culturel et de la fierté nationale des hindous».

Le BJP, qui s'est ainsi pratiquement aliéné les quelque 100 millions de musulmans que compte

l'Inde, a joué le symbole d'Ayodhya pour mousser la ferveur nationaliste de la majorité hindoue. Même si le BJP a tenté de donner une image de modération ces derniers jours en insistant davantage sur son slogan accrocheur «Maintenant, donnez-nous une chance», ses adversaires l'accusent de vouloir se faire du capital politique sur le dos du dieu-roi Rama et de donner dans le sectarisme. Reste que l'euphorie soulevée par la campagne aux couleurs de safran du BJP en Inde lui permettra certainement d'accroître considérablement ses 86 sièges au Lok Sabha.

Le thème de «Mandal», lui, est tout aussi émotif. Mandal est le nom de l'auteur d'un rapport rendu public il y a une dizaine d'années et qui préconisait de réserver un certain pourcentage des emplois publics aux représentants des castes dites inférieures, ceux que Mohandas Karamchand Gandhi appelait les Harijans (enfants de Dieu) et qui sont plus connus sous le nom d'«intouchables». Dans la complexité du système hiérarchique des castes en Inde et des abus que ce système a engendrés, les Harijans ont été et sont encore plus souvent qu'autrement traités comme des moins-que-rien, des infra-humains.

La réactivation de ce rapport par l'ex-premier ministre V.P. Singh, actuel chef du Janata Dal à la tête de la coalition de centre-gauche du Front national, a soulevé bien des passions et des émeutes dans le pays ces derniers mois. Si la société indienne est remuée par les conflits entre musulmans et hindous (l'enjeu Mandir), elle l'est donc aussi à l'intérieur même de l'hindouisme par le biais des affrontements inter-castes (l'enjeu Mandal).

M. Singh, solidement appuyé par deux partis communistes (PCI-M et PCI) a donc lancé le Janata Dal sur une voie révolutionnaire, tentant de réaliser ce qu'aucun autre politicien indien n'avait fait avant lui: s'attaquer par législation aux profondes injustices du système des castes en ouvrant 27 p. cent des emplois publics aux «basses castes» pour lesquelles déjà 22,3 p. cent de ces emplois étaient réservés.

Privilèges vexés

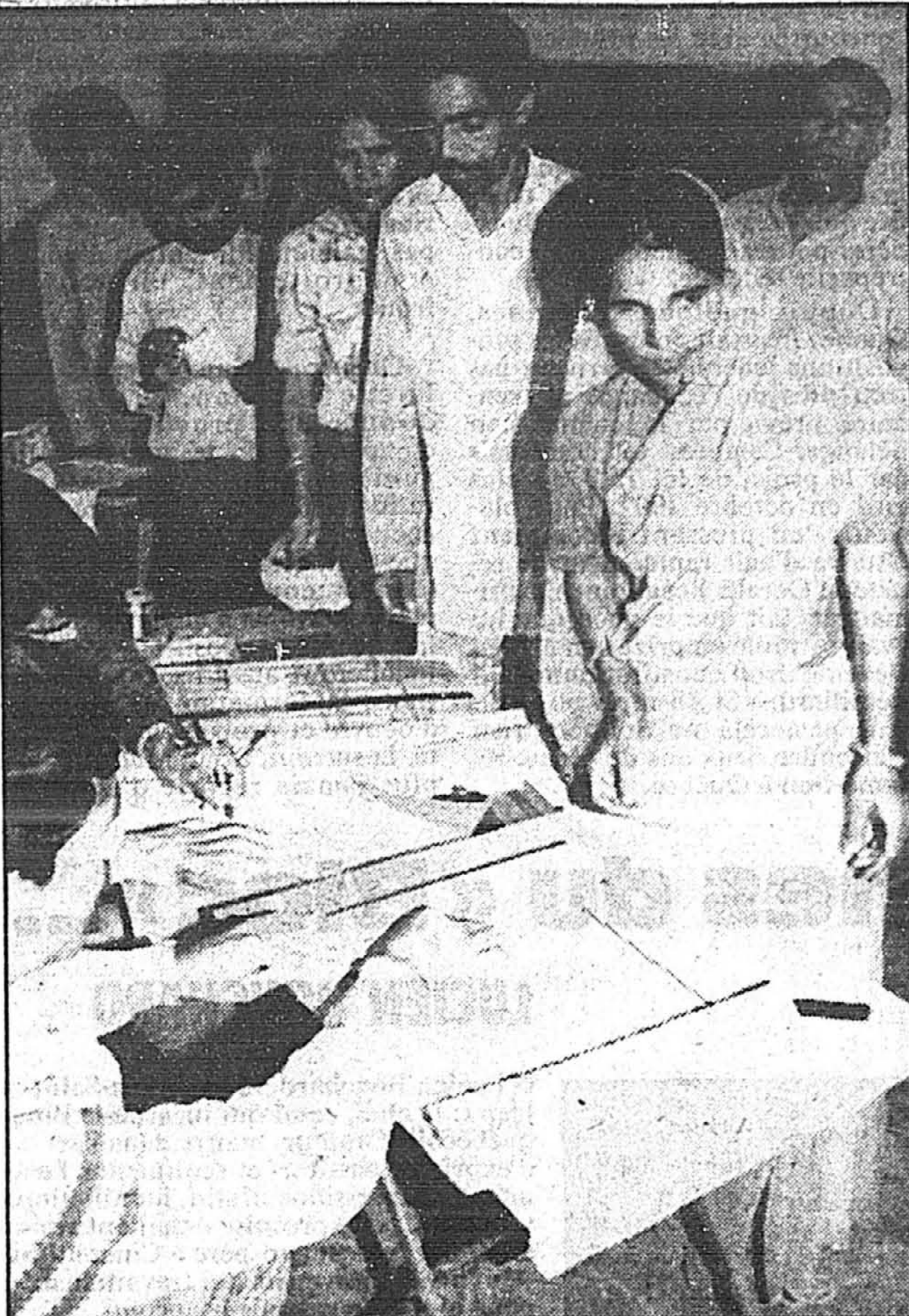
Cette décision a soulevé l'ire des castes privilégiées. Mais V.P. Singh, et la coalition du FN croient que la masse des défavorisés en Inde — 80 p. cent de la population — est mûre pour affirmer ses droits.

Reste à savoir ce qui retiendra le plus l'électeur indien au moment de voter: la ferveur nationaliste hindouiste (Mandir) affirmée au-delà des différences de castes ou l'espoir d'une plus grande justice sociale prônée par le centre-gauche (Mandal)?

De leur côté, Rajiv Gandhi et le Congrès (I) sont partis bon troisième dans cette campagne. M. Gandhi a mené tout d'abord ses troupes sans grand tapage, bien encadré par les sbires du parti qui ont veillé à ce que leur leader ne s'aventure pas dans des déclarations autres que celles qui avaient été bien répétées auparavant. Mais Rajiv Gandhi a paru extrêmement détendu ces derniers jours, s'amusant visiblement beaucoup à tourner en ridicule ses adversaires, déridant à la moindre occasion les foules de ses partisans. Pour lui, Mandir et Mandal sont des enjeux purement opportunistes qui menacent l'existence même du pays, ses traditions laïques et son unité. «Le pays fait face, dit-il, à la pire crise de son histoire moderne.»

Son slogan est celui de la «stabilité» politique. «Le parti du Congrès, affirme-t-il, ne sombrera pas dans le chaos créé par les gouvernements qui se sont succédés ces derniers 18 mois.»

Malgré tout, Rajiv Gandhi a de la difficulté à se faire passer pour le sauveur de la nation. Il est à son tour ridiculisé par ses adversaires qui ne cessent d'affirmer que c'est sous sa gouverne que le pays est entré dans l'instabilité politique.



Photothèque La Presse, photo AP, New Delhi, 22.11.89

Plus d'un demi-milliard d'Indiens ont le droit de vote lors des élections qui se tiendront les 20, 23 et 26 mai dans ce pays du tiers monde qui constitue la plus importante démocratie au monde.

ÉTATS PLACÉS SOUS LA TUTELLE DU GOUVERNEMENT DE NEW DELHI

CACHEMIRE ET JAMMU

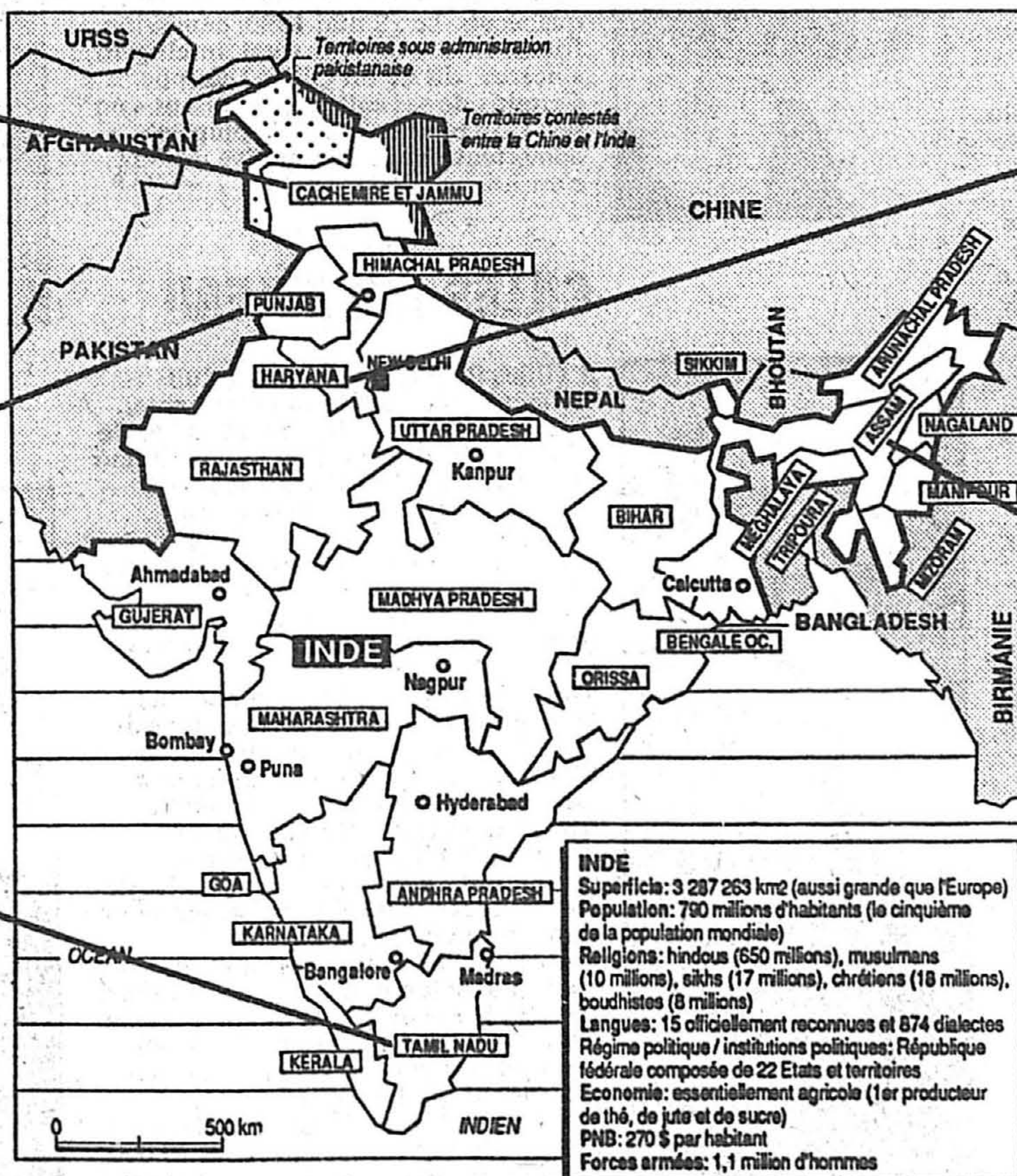
■ Le seul État de l'Inde à majorité musulmane, et dont une grande partie est en rébellion ouverte. Le gouvernement local du Parti de la conférence nationale fut dissout en janvier 1990. Depuis le début de l'année, la loi martiale est pratiquement imposée sur tout le territoire.

PUNJAB

■ Le gouvernement est dirigé par le parti sikh Akali Dal. Il fut dissout en 1986. Les séparatistes sikhs sont actifs dans l'État depuis le début des années 80. Au cours des élections nationales en 1989, le Punjab a réussi à faire élire au parlement indien des militants sikhs.

TAMIL NADU

■ Le gouvernement est dirigé par le Parti nationaliste dravidienn. Le Dravida Munetra Kashagam fut dissout en janvier 1991 par le premier ministre Chandra Shekhar. C'est une décision qui fut extrêmement controversée.



Québec-Ottawa, copain-copain comme jamais

DENIS LESSARD

du bureau de La Presse
QUÉBEC

Nouvelles vi-sées fédérales dans les compétences du Québec? Un nouveau délai de dix mois avant qu'Ottawa n'ait fait son lit dans le dossier constitutionnel? On pourrait facilement arriver à de telles conclusions à la lecture, cette semaine, du Discours du trône au Parlement fédéral.

Or, rien n'est plus éloigné de la vérité. Depuis quelques semaines, le gouvernement Bourassa est parfaitement au diapason avec Ottawa. Candida, Brian Mulroney admettait ainsi sans détour avoir «parlé à M. Bourassa» des intentions fédérales de définir des objectifs nationaux dans le secteur de l'éducation, des discussions qui froient l'hérésie pour l'opposition péquiste à l'Assemblée nationale.

Fin mai, début juin, une rencontre officielle entre le premier ministre Bourassa et le nouveau titulaire des Relations fédérales provinciales, Joe Clark viendra donner une note plus formelle à une longue série de réunions privées et de contacts entre l'entourage de M. Bourassa ou son ministre Gil Remillard et les stratèges constitutionnels fédéraux. Après les froids causés par le rapport Allaire, Québec a cru bon de rebâtir

les ponts. C'est ainsi que par exemple, le ministre «politique» du Québec Benoît Bouchard a été tenu informé de la stratégie du gouvernement Bourassa durant le sprint final de la commission Bélanger-Campeau.

D'autres rencontres privées auront vraisemblablement lieu. Outre MM. Bourassa et Remillard, M. Clark tiendra vraisemblablement à échanger avec Claude Ryan (les deux hommes se sont bien connus lors de l'éphémère régime Clark à Ottawa). Pour le gouvernement Bourassa, l'arrivée de Joe Clark est de bon augure. Favorable à un fédéralisme décentralisé, l'ex-premier ministre est vu comme «un gars de (Robert) Stanfield», autre ancien chef conservateur, un fervent partisan de Meech qui avait bien compris que la solution au problème canadien passait d'abord par une nouvelle entente entre le Québec et le reste du pays.

Communications

En catimini, pour éviter le tollé au Canada anglais, Québec a été tenu informé des intentions fédérales tant et si bien que pour le premier ministre Bourassa, le discours du Trône n'aura été que la confirmation d'un échancier fédéral qui lui convenait parfaitement. C'est pourquoi il ne s'inquiétait guère du discours officiel du ministre Clark à l'intention du Canada anglais; Ottawa ne se laissera pas dicter son agenda par les délais «impossibles» du gouvernement québécois.

À Québec on n'a jamais cru

réellement qu'il faudrait repousser l'échéancier de l'automne 1992 pour attendre les offres fédérales. Ces propositions «pour l'essentiel» seront prêtes en septembre. Mais elles seront assorties d'un Livre vert — des hypothèses de travail — et ne deviendront la position définitive du fédéral qu'en février ou mars 1992, avec la fin des audiences de la commission parlementaire mixte, co-présidée par le sénateur Claude Castonguay et, probablement, la députée libérale d'origine autochtone, Ethel Blondin. Les travaux de ce groupe n'empêcheront pas Joe Clark de silloner le pays et de multiplier les rencontres avec les premiers ministres provinciaux, a-t-on dit au gouvernement Bourassa.

À Ottawa, on pavoisait après que M. Bourassa eût souligné que la commission québécoise chargée de «recevoir les offres» du fédéral pourrait rencontrer sa contrepartie fédérale.

Depuis quelques semaines, Québec insistait pour que les propositions fédérales n'arrivent pas trop près de l'échéance référendaire prévu par la commission Bélanger-Campeau (et désormais par le projet de loi 150), au plus tard en octobre 1992. Pour plusieurs, en pressant récemment Ottawa d'agir rapidement, le sénateur Gerald Beaudoin n'exprimait en fait que le vœu que lui avait formulé en privé son ancien élève de droit constitutionnel Gil Remillard. «Si 18 mois ne suffisent pas, cela ne donnera rien d'attendre deux ans de plus», résume-t-on à Québec.

Négociations

Mais même au sein du gouvernement, tous ne sont pas au parfum des connivences Québec-Ottawa. Certains hauts fonctionnaires québécois retenaient du Discours du trône qu'avec des offres finales au printemps 1992, le premier ministre Mulroney renouait avec ses stratégies de négociateur du monde du travail: faire démarrer les discussions à la veille de l'échéance ultime pour pousser toutes les parties dans les câbles.

D'autres, à la seule évocation de l'éducation dans le discours du Trône, sont rapidement montés aux barricades, comme le ministre Michel Pagé, prompt à dénoncer à l'avance une intrusion fédérale. Plus de nuances toutefois du côté du premier ministre Bourassa qui sait qu'Ottawa, en cette période délicate entre toutes, n'a pas vraiment l'intention d'ouvrir, maladroitement, un nouveau front.

Québec sait aussi depuis belle lurette qu'Ottawa envisage de donner aux provinces pleine compétence sur les questions linguistiques — en dehors des institutions fédérales — une idée qu'il accueille favorablement, explique-t-on. Bien qu'il ignore encore leur contenu précis, le gouvernement Bourassa a aussi eu vent du fait que les propositions fédérales touchent aussi les communications, la formation de la main-d'œuvre et probablement la santé. Et surtout, Brian Mulroney n'a plus jamais reparlé d'abolir la

clause dérogatoire, «nonobstant», l'une de ses préoccupations lorsque le soleil brillait au-dessus de l'entente du Lac Meech.

Et la «société distincte»?

La véritable pierre d'achoppement risque d'être le sort qu'on fera, au Canada anglais, au concept de «société distincte», une reconnaissance qu'obtenait le Québec dans l'accord du Lac Meech. Déjà le discours d'Ottawa paraît éluder la question, préférant parler du «caractère unique» de la seule province francophone. C'est l'une des obsessions d'Ottawa, dans la ronde qui s'annonce; faire en sorte que, vu du Canada anglais, le gouvernement central n'ait pas l'air de céder quoi que ce soit au Québec.

Au Canada anglais, les discussions informelles du premier ministre Bourassa avec ses pairs paraissent de bon augure, assure-t-on. Les rapports Allaire et Bélanger-Campeau ont créé une commotion dans le reste du pays. Mais, d'autre part, une série d'élections provinciales, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, sont susceptibles d'amener au pouvoir les néo-démocrates, qui comme l'Ontarien Bob Rae sont de fervents défenseurs de «droits économiques et sociaux» égaux pour tous les Canadiens, autant d'arguments militant en faveur d'un gouvernement central de plus en plus fort.

Bien qu'il bénéficie actuellement d'une «marge de manoeuvre» assez large, tant dans son parti qu'au-delà de l'opinion pu-

blique, le premier ministre Bourassa a fait savoir à son homologue fédéral qu'il ne saurait être question pour Québec de négocier en dehors de l'entente de 1987, et que toute proposition qui pourrait être perçue comme un recul pourrait difficilement être acceptable au Québec. La barre est haute, puisque l'accord du Lac Meech faisait de l'article reconnaissant le «caractère distinct» du Québec une clause d'interprétation de la Constitution, alors qu'à l'origine, le vœu du ministre Remillard était tout simplement que ce caractère distinct soit reconnu, même réduit à un simple préambule, plus anodin aux yeux des tribunaux.

Déjà à Québec on prépare les esprits au cas où la société «distincte» ne pourrait être reconnue. La Cour suprême a déjà inscrit le caractère distinct du Québec en matière linguistique dans le jugement sur la langue d'affichage de 1988, souligne-t-on.

On laisse même prévoir que Québec pourrait tout simplement décider d'accepter les offres fédérales si elle étaient entérinées par l'ensemble des provinces, sans même tenir de référendum. De toute façon, estime-t-on, une consultation populaire sur les offres d'Ottawa tournerait vite à l'affrontement entre les deux pôles de la vie publique québécoise, le fédéralisme et la souveraineté. Selon un tel scénario, Québec endosserait ces propositions et attendrait le verdict populaire au scrutin général, rapide, si la nouvelle entente suscitait le moindre engouement.

Et voici les hommes du «Bloc»...

Le Bloc québécois deviendra bientôt un parti politique. Mais pour le moment, le Bloc, ce n'est encore, au dire même de Lucien Bouchard, que «huit députés et des sondages très encourageants». Des sondages, disons qu'ils placent le Bloc devant libéraux, néo-démocrates et conservateurs fédéraux au Québec. Quant aux huit députés, les voici:

PAUL ROY



GILLES DUCEPPE

■ Gilles Duceppe, 43 ans, (Laurier-Sainte-Marie): le seul du groupe qui ait été élu sous la bannière souverainiste, le 13 août 1990. Un gros travailleur, disent de lui des collègues. «Entre 75 et 100 heures», précise-t-il. Et organisé: «Mes deux enfants étudient la musique et je n'ai manqué aucun de leurs concerts. En septembre, je téléphone aux écoles et je demande: 'C'est quoi les dates des concerts?'» Militant du Parti communiste ouvrier (PCO) durant les années 70 — «contrairement à d'autres, je n'en suis pas sorti massacré» —, il se recycle dans le syndicalisme au début des années 80. A la CSN, il vient de terminer les négociations dans le secteur de l'hôtellerie, en juillet dernier, quand le premier ministre Mulroney déclenche des élections partielles dans Laurier-Sainte-Marie. Il offre ses services à Lucien Bouchard. Homme de gauche, mais pragmatique, dit-on de lui. Et qui n'a pas peur de la bagarre. «Je ne suis pas un émotif», dit-il. «C'est rare que je fais une colère sans l'avoir décidée.» Fils du comédien Jean Duceppe, décédé en décembre dernier.

LOUIS PLAMONDON



■ Louis Plamondon, 47 ans, (Richelieu): l'organisateur. Cocktails bénéfice, soupers, tournois de golf, amenez-en! «Les gens ne peuvent pas me dire non», lance-t-il en riant. Et organisé: «Ma machine électorale est prête. Je peux affronter une élection n'importe quand!» En 1988, il avait récolté 69 p. cent des votes et une majorité de plus de 20 000 voix. Fondateur du centre communautaire, ex-président de Chambre de commerce, membre des conseils d'administration de l'hôpital et de la caisse populaire, actif dans son syndicat quand il était professeur de mathématiques, il est, selon ses collègues, le prototype du député présent dans sa circonscription. Ami de Gérin, Leblanc et Tremblay, ses collègues du Parti conservateur, il semble apprécié de tous au Bloc. «Un gars de communications», dit de lui Lucien Bouchard. «Il a le tour avec les gens. Et en Chambre, il vise souvent très juste.» C'est Louis Plamondon qui avait mené la bataille sur les retombées du projet Hibernia, il y a quelques mois. L'assemblée de lancement du Bloc aura lieu à Tracy, dans la circonscription de Plamondon, le 15 juin. Il devrait faire sentir sa présence dans l'organisation. Il parle déjà d'une structure de financement nationale... Des conflits au Bloc? «Beaucoup moins qu'au PC, où trop de députés s'accrochent à une poignée de porte de limousine.» Frère du parolier Luc Plamondon.



LUCIEN BOUCHARD

■ Lucien Bouchard, 52 ans, (Lac-Saint-Jean): le chef, celui qui incarne le Bloc québécois. Orateur, maître dans l'art d'exprimer passions et sentiments. Les mots et expressions destin, humiliation, vrai pays, terre promise émaillent ses discours. Avocat prospère à Chicoutimi — «j'avais 14 avocats qui travaillaient pour moi et je gagnais beaucoup d'argent» —, son ami Brian Mulroney avait tenté en vain de le recruter dans son équipe en 1984. Qu'à cela ne tienne, l'année suivante, Mulroney lui offre le poste d'ambassadeur du Canada à Paris. Souverainiste depuis 1971, «l'avocat de province», comme l'ont décrit certains journalistes anglophones à l'époque, consulte René Lévesque avant d'accepter. En 1988, Mulroney revient à la charge et lui demande de faire partie de son cabinet. Il accepte. Secrétaire d'État, puis ministre de l'Environnement. Et leader du caucus québécois. Le 22 mai 1990, démission fracassante. «Un gars total, intelligent, sincère», dit de lui Gilles Duceppe. Certains de ses collègues le disent «un peu trop tendre». Mais la plupart admettent que la locomotive du Bloc, c'est lui.

GILLES ROCHELEAU



■ Gilles Rocheleau, 55 ans, (Hull-Aylmer): une conversion étonnante. Député et ministre libéral à Québec de 1981 à 1988, il se levait la nuit pour haïr les péquistes. «Le PQ était rendu là avant moi», admet-il aujourd'hui. «Moi, je voulais donner une autre chance au Canada.» Maire de Hull de 1974 à 1981, il avait accepté la présidence du Comité régional du non lors du référendum de 1980. Élu à la Chambre des communes avec John Turner, en 1988, il démissionne du PLC le 3 juillet, peu après l'arrivée de Jean Chrétien aux commandes. Il joint le Bloc québécois le 19 septembre, non sans avoir obtenu la bénédiction de Robert Bourassa. «Un bagarreur», disent ses collègues. D'autres, par contre, ont déjà décrié «la vulgarité de ses attaques». Jadis fédéraliste enragé, comment peut-il être devenu souverainiste? «Moi, c'est noir ou c'est blanc. J'ai défendu le Canada à la limite. Mais là, je me dis que n'importe quelle tentative de recoller ces morceaux-là ensemble est vouée à l'échec.» Plusieurs prétendent qu'il se retirera de la vie politique avant les prochaines élections. L'Outaouais québécois, avec ses 25 000 fonctionnaires fédéraux et une minorité anglophone non négligeable, n'est pas exactement un paradis pour candidats souverainistes. Il nie et affirme qu'il sera des prochaines élections au côté de Lucien Bouchard.

NIC LEBLANC



■ Nic Leblanc, 49 ans, (Longueuil): un autre qui dit avoir cru au «beau risque» du fédéralisme renouvelé après avoir voté oui en 1980. Il démissionne avec ses collègues Tremblay et Plamondon le 26 juin, trois jours après l'échec de Meech. «Une décision difficile», se rappelle-t-il. «J'avais les jambes molles.» Ses électeurs l'ont vite rassuré. «Après ma démission, j'ai reçu 200 appels de félicitations et trois ou quatre de reproches.» Il faut dire que la circonscription fédérale de Longueuil recoupe deux circonscriptions péquistes, dont celle de Taillon, qu'avait représentée René Lévesque. «Ici, c'est francophone à 95 p. cent.» Nic Leblanc se présentera-t-il aux prochaines élections? Assurément. Homme d'affaires, il était président de la Chambre de commerce de la Rive-Sud avant d'entrer en politique.



JEAN LAPIERRE

■ Jean Lapierre, 35 ans (Shefford): le parlementaire le plus aguerri du groupe, l'un des plus redoutables de la Chambre, avançant même certains. Il a le don des formules, du clip qui passera à la télévision. C'est lui qui compare le comité Spicer sur l'unité canadienne à un «club de tricoteuses». Lui également qui dit du Bloc québécois qu'il est «un corps étranger dans la cornée des vieux partis». «De temps en temps, on leur passe devant l'oeil...» Intelligent, ambitieux, on lui prête l'intention de joindre les troupes libérales québécoises après l'aventure du Bloc. Bagarreur, il n'a besoin de personne pour le défendre aux Communes. «Lucien est trop bon», taquine-t-il son chef. «Moi, je les vois venir les sacrements!» Avocat, élu pour la première fois en 1979 à la Chambre des communes, à l'âge de 23 ans, il est réélu en 1980, 1984 et 1988. Il sera nommé ministre d'État par John Turner juste avant que les libéraux ne perdent le pouvoir, en 1984. A peine le temps de s'habituer à sa limousine. Quand il la perd, il s'achète une Mercedes.

FRANÇOIS GÉRIN



■ François Gérin, 46 ans (Mégantic-Compton-Stanstead): le premier à quitter le bateau conservateur, le 18 mai 1990. Pour cette raison, Bernard Landry, vice-président du Parti québécois, dit de lui: «Quoi qu'il advienne, il a déjà joué un rôle historique majeur.» Bien avant de démissionner, Gérin y était allé de plusieurs déclarations controversées pour un député d'un parti fédéraliste. A cette époque, il fréquentait des membres influents du Parti québécois, dont Bernard Landry, qui lui avait présenté Jacques Parizeau. M. Landry faisait également la cour à d'autres conservateurs, dont des ministres. Gérin aurait souhaité obtenir le poste de leader parlementaire du Bloc, qui est allé à Lapierre. «C'est Lucien qui l'a choisi et je respecte ça», se contente-t-il de répondre quand on aborde la question. Restera-t-il avec le Bloc? «C'est fort probable que je ne me représente pas. Le Bloc peut survivre sans moi.» Plusieurs lui prêtent l'intention d'aller poursuivre sa carrière au PQ. Possibilité qu'il n'écartera pas. Avocat — il n'écartera pas non plus de retourner à plein temps à la pratique du droit —, il est issu d'une famille d'avocats de Coaticook.

BENOÎT TREMBLAY



■ Benoît Tremblay, 43 ans, (Rosemont): études à l'Université de Paris, sous-ministre adjoint de 1984 à 1986 au ministère québécois de l'Industrie et Commerce, il était conseiller municipal du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) au moment de sauter dans l'arène fédérale, en 1988. Depuis, il n'a guère fait parler de lui. «C'est un gars de dossiers», disent de lui ses collègues. «Jusqu'ici, je me suis principalement occupé de contenu», explique-t-il. C'est lui qui a rédigé le mémoire du Bloc présenté à la Commission Bélanger-Campeau. Lui également qui travaille au «manifeste du Bloc», qui sera publié lors de l'assemblée de fondation du parti, le 15 juin prochain. Économiste, il est le critique financier au Bloc. Il était en vacances la semaine dernière, lors du discours du Trône.

Soixante mille domestiques immigrantes sont entrées au pays en dix ans: des esclaves?

BENOÎT CHAPDELAIN
collaboration spéciale

«C'est vraiment un marché aux esclaves. Je n'aurais jamais pensé que dans un pays démocratique comme le Canada, on soit mis en prison chez l'employeur», dit Marie, une Européenne de 29 ans qui travaille comme domestique dans une famille de Montréal.

Cette éducatrice d'enfants, qui craint d'être identifiée sous son vrai nom, est l'une des 60 000 candidates à l'immigration ayant participé depuis dix ans au programme fédéral pour employés de maison étrangers. Ce programme a été instauré en 1981 par Emploi et Immigration Canada pour répondre à la pénurie de gardiennes d'enfants ou domestiques qui acceptent d'habiter chez l'employeur. Comme peu de Canadiens veulent le faire, il faut bien aller les chercher à l'étranger.

Les participants, essentiellement des femmes, reçoivent un visa temporaire qui les contraint à travailler exclusivement comme employée de maison résidant chez l'employeur pendant deux ans. Pendant cette période elles peuvent changer d'employeur mais pas d'emploi.

«Être obligée de demeurer chez l'employeur, ça encourage l'exploitation», affirme Catherine Benoist, coordonnatrice de l'Association pour la défense des droits du personnel domestique de Montréal. Les Européennes ont moins de problèmes. Mais quand tu arrives d'un pays sous-développé, tu es plus vulnérable.»

Au bout de la deuxième année chez un ou plusieurs employeurs, la domestique peut présenter une demande de résidence permanente lui permettant de s'établir au Canada. Elle peut la déposer à l'intérieur même du pays, contrairement aux autres travailleurs étrangers qui doivent s'adresser aux ambassades ou consulats. Le délai de réponse est d'environ un an, pendant lequel elle peut bénéficier d'un permis de travail ouvert. Presque toutes les demandes de résidence permanente sont acceptées selon Emploi et Immigration Canada.

La plupart sont heureuses

«La plupart sont heureuses et ce n'est pas la majorité qui est exploitée», affirme May Drillon, la présidente d'un regroupement de domestiques philippines à Montréal.

Lina Millan, 25 ans, originaire des Philippines, fait partie de la majorité heureuse. Elle est arrivée au Canada il y a un an, après avoir travaillé cinq ans pour un Américain installé au Caire.

«Je n'avais pas d'avenir en Égypte, raconte-t-elle, balayeuse en main, chez son nouvel employeur de l'ouest de Montréal. Ici, je ne vais pas toujours être domestique, je veux devenir immigrante reçue et travailler en informatique.»

Apparemment bien traitée, Lina Millan travaille de 6h30 à 17h, cinq jours par semaine. Les jours de congé, elle va à la discothèque, voit des amis. Pour l'instant, cette vie lui convient.

Selon l'Agence de placement Dometier, spécialisée en employés de maison, environ 30 p. cent des domestiques étrangères gravitent sur l'échelle sociale une fois acceptée comme immigrante au Canada. Certaines sont maintenant propriétaires de salon de coiffure, d'autres d'agences de placement d'où elles font venir d'autres domestiques.

«Il y en a par contre qui vont travailler dans des manufactures de vêtements et qui vont aimer mieux redevenir domestiques, trouvant cela moins stressant», dit M^{me} Mariette Morga, co-propriétaire de Dometier.



Lina Millan, 25 ans, fait partie de la majorité des domestiques immigrantes bien traitées, heureuses de leur sort.

PHOTO JEAN COUILL, La Presse

«C'est la rare exception qui est maltraitée, renchérit Mathilde Marchand, intervenante au Centre social d'aide aux immigrants. Je me rappelle d'un couple de Haïtiens qui enfermait leur domestique vietnamienne dans les années 70. L'esclavage et un bien grand mot. Disons qu'aujourd'hui, les gens considèrent la bonne comme un robot. Ils disent: je te paie, mais ferme ta boîte et ne m'embête pas.»

Les domestiques ne crient certes pas toutes à l'esclavage, mais l'Association pour la défense des droits des domestiques recueille naturellement les cas d'abus les plus flagrants. Depuis sa fondation en 1975, le concert de plaintes se poursuit: heures supplémentaires non payées, excès de travail, abus de pouvoir et la gamme de menaces de «déportation» qui s'y rattache.

«Aujourd'hui, raconte Catherine Benoist, une domestique jamaïcaine est venue me voir en disant qu'elle avait été menacée de mort par son employeur. Il avait un couteau dans les mains et lui a dit: «Si tu t'en vas, je te tue!»»

Originaire du Guatemala, Catalina Romero, 55 ans, a passé cinq mois dans la même chambre que le nouveau-né de l'un de ses employeurs, ce qui est actuellement interdit par la loi.

«La mère avait un caractère terrible, se rappelle-t-elle. Je travaillais de six heures le matin à l'importe quelle heure de la nuit.»

Une domestique a déjà dû répondre aux ordres de la petite fille de ses patrons, une autre se voyait interdire toute sortie, une autre a vu son employeur confisquer son passeport, une autre encore doit toujours entretenir les deux résidences de son employeur.

«Le droit à l'immigration, on va le payer cher, dit une domestique originaire du Honduras. Si on termine à huit heures et demie le soir, on doit quand même être disponible après. Il faut repenser la loi, donner plus de liberté.»

Marie, la domestique européenne, raconte que chez son premier employeur, «des assistés sociaux de luxe», elle devait changer la couche du bébé à 5h du matin, puis se lever à 7h, donner à manger aux deux enfants, en préparer un pour l'école, aller le reconduire puis le chercher, préparer leurs repas et jouer avec eux. Jusque là, les tâches peuvent sembler raisonnables, mais...

«Les parents sortaient quatre soirs par semaine, ajoute-t-elle. Le bébé restait parfois 15 jours sans voir ses parents. Il fallait que je prépare le vendredi soir les soupes pour tout le week-end. Au bout de deux mois, j'avais fait 300 heures supplémentaires. Ils me devaient 2000\$.»

Mal informée par une agence de placement et par l'ambassade du Canada à Paris, cette employée de maison dit avoir découvert avec stupeur que, si elle voulait participer au programme fédéral pour domestiques immigrantes, elle ne pouvait ni suivre des cours à l'université, ni faire du bénévolat, et encore moins s'installer en-dehors de la résidence de l'employeur.

Mauvaise information

Plusieurs domestiques, et des employeurs aussi, disent avoir été mal informés par les responsables canadiens de l'immigration au sujet du programme pour employés de maison.

Des employés de maison ont appris, souvent par des campariotes, qu'elles étaient autorisées à changer d'employeur en cas d'insatisfaction. Cet élément apparemment anodin prend toute son importance lorsqu'un employeur menace de retourner une domestique dans son pays parce qu'il n'est pas satisfait de ses services.

«Les domestiques reçoivent les documents dans leur langue, mais ils ne les lisent pas, reconnaît Mathilde Marchand. Et puis une personne qui charge d'emploi trop souvent, on peut considérer qu'elle manque de stabilité quand on étudiera sa demande de résidence permanente.»

«Il faudrait que l'employeur et l'employé connaissent mieux leurs droits et responsabilités, convient Michel Librowicz, un professeur d'économie de l'Université du Québec à Montréal qui a lui-même eu recours à une domestique étrangère. Ce que je trouve un peu incorrect dans ce programme, c'est qu'on m'a fait comprendre qu'elle (la domestique) ne pouvait pas changer d'emploi sans mon accord.»

Un week-end d'août 1990, M. Librowicz apprend avec stupeur qu'Alexandra Trocka ne retournerait pas travailler chez lui la semaine suivante parce qu'elle s'est trouvée un employeur qui la paie mieux. Le professeur avait déployé beaucoup de temps et d'énergie à la faire venir de Pologne dans le cadre du programme fédéral pour employés de maison. M^{me} Trocka n'aura travaillé pour lui que quelques mois.

Outré, l'enseignant a menacé de poursuivre M^{me} Trocka en dommages et intérêts pour lui avoir fait subir un grave préjudice financier. Il a bloqué les fonds qu'elle avait

accumulés dans un compte d'épargne conjoint. Il dit que ce compte avait été ouvert à la demande de M^{me} Trocka et qu'elle lui doit de l'argent.

Aujourd'hui, M^{me} Trocka estime que son ancien employeur a abusé de ses services, la faisant travailler presque jour et nuit. M. Librowicz le nie formellement. «Des voisins vont témoigner comme quoi ils la voyaient sortir, dit avec un mélange de colère et d'amertume M. Librowicz, qui se passerait volontiers de cette affaire. La Commission des normes du travail du Québec est appelée à trancher le litige.

En Ontario, des employeurs ont dénoncé les abus dont ils se sentent victimes. Ils trouvent inconcevables que les domestiques puissent les laisser tomber quelques semaines seulement après leur arrivée au Canada.

«C'est comme un mariage, dit Ronald Laplume, de l'agence de placement Dometier, c'est très difficile de placer deux personnes ensemble.»

Pour 500\$, Dometier trouve des employés sur mesure aux employeurs qui le demandent. La plupart des domestiques viennent des Philippines, de Hong Kong, de Malaisie ou du Vietnam.

S'il y a un problème, c'est le plus souvent à cause d'une incompatibilité de caractères, de la langue parlée ou de la façon de cuisiner, explique M. Laplume, qui dépêche au besoin une conseillère dans les maisons.

Changement à l'horizon

Le paysage administratif pourrait changer bientôt au sujet des domestiques. Ce programme est actuellement en révision à Ottawa et en vertu d'une entente fédérale-provinciale sur l'immigration, le Québec pourrait avoir un plus grand rôle à jouer.

Le ministère québécois des Communautés culturelles et de l'immigration étudie d'ailleurs actuellement la possibilité de créer son propre programme pour domestiques, qui remplacerait éventuellement le programme fédéral. Si ce projet se concrétise, il n'est pas certain que le Québec conserve la règle fédérale des deux ans de travail en résidence avant l'obtention du statut de résident permanent.

Un faible pour les Philippines

BENOÎT CHAPDELAIN

Le nombre de domestiques qui entrent au Canada a doublé en cinq ans, passant de 5400 en 1985 à 11 000 en 1990. Les Philippines fournissent à elles seules la moitié du total et les deux tiers de celles qui viennent travailler au Québec.

Les domestiques sont souvent recrutées par le biais d'agences de placement, moyennant quelques centaines de dollars versés par l'employeur. Il arrive aussi qu'un Canadien suggère lui-même un nom à Emploi et Immigration Canada, à la suite d'un voyage à l'étranger ou par le biais de ses connaissances. Avec un nom en main, le ministère peut faire venir plus facilement cette personne de l'étranger.

La grande majorité s'établissent en Ontario, mais l'an dernier, le Québec a accueilli près de 700 domestiques, dont environ 500 des Philippines, une soixantaine de France, une vingtaine de la Jamaïque, une quinzaine d'Angleterre et une dizaine d'Haïti. Les autres sont originaires de pays aussi variés que le Pérou et la Suisse, le Koweït et les États-Unis, la Pologne et le Maroc.

Les délais d'attente peuvent aller jusqu'à 27 mois dans le cas des Philippines, telle est la demande est forte.

«Je ne veux pas faire de discrimination, dit May Drillon, la présidente du Club des maîtresses de maison des Philippines du Québec, mais les gens embauchent des personnes des Philippines parce qu'elles sont propres, respectueuses, elles connaissent bien leur travail, elles peuvent lire un livre aux enfants et parlent correctement l'anglais.»

«Elles sont très appréciées; les employeurs les trouvent très polies», signale Pierre Houle, gestionnaire régional pour le Québec de la partie «emploi» du programme des employés de maison étrangers à Emploi et Immigration Canada.

Beaucoup d'Européennes, souligne Vu Cao, le responsable de la partie «immigration» du programme, y participent dans le but d'acquiescer une nouvelle expérience de vie ou de travail et retournent volontairement dans leur pays par la suite. Ce n'est cependant pas le cas des participants du tiers monde, qui forment la grande partie du lot.

«Bien souvent, les garanties de la Liberté ont été élaborées grâce à des controverses impliquant des gens pas très sympathiques.»

Le juge Felix Frankfurter, de la Cour suprême des États-Unis, 1950

Les criminalistes, ces mal aimés

YVES BOISVERT

Les temps sont durs pour les criminalistes.

Non seulement n'ont-ils pas la cote dans la population — et même chez leurs confrères — mais voilà que, pour la deuxième fois en moins de six ans, un de leurs confrères de premier plan tombe sous les balles d'un tueur à gages.

L'assassinat de Sidney Leithman, abattu dans sa voiture lundi matin, a jeté la profession dans la morosité. À 54 ans, Leithman était probablement l'avocat criminaliste le plus en vue à Montréal. Sa mort brutale a fait ressurgir les vieux démons du milieu.

«Ma mère m'a appelé le soir-même, tout inquiète, pour me demander s'il m'arriverait la même chose», confie Michel Massicotte, président de l'Association des avocats de la défense, un peu découragé.

Certains déplorent que les criminels «ne respectent même plus leurs avocats», d'autres mettent le crime sur le compte de l'augmentation de la criminalité. Mais tous les criminalistes craignent que ce meurtre ne devienne un symbole, confortant un préjugé tenace: si les criminalistes meurent comme les bandits, n'est-ce pas parce qu'ils en sont?

Les croisés de la démocratie

Rien n'irrite plus les avocats de la défense que d'avoir à se défendre de «coucher» avec les criminels.

Les criminalistes — certains d'entre eux, du moins — ont pourtant le sentiment d'être sur le front avancé de la démocratie, se battant, Charte en main et visière levée, pour la défense des libertés fondamentales. Et voilà qu'on les ravalait au rang de protecteurs des criminels! Dur.

«La liberté de religion, la liberté de la presse, la liberté d'expression, la protection contre les fouilles et les saisies abusives, le droit d'être libéré contre caution, le droit à l'avocat, le droit d'être jugé par un jury: tout cela a été forgé et re-forgé au cours des années dans le procès d'hommes condamnés à l'avance par la société», a écrit l'avocat américain Edward Bennett Williams.

Mais il ne sera jamais facile d'expliquer comment il se fait qu'un criminel «coupable» s'en tire parce la preuve a été recueillie illégalement par les policiers, ou parce que les délais pour le juger ont été un peu trop longs.

Pourtant, «il est non seulement convenable, mais obligatoire pour un avocat de la défense de s'objecter au dépôt d'une preuve véridique si cette preuve a été recueillie incorrectement ou si elle est préjudiciable», écrit un des plus célèbres criminalistes américains, Alan Dershowitz, professeur à Harvard et avocat de Claus Von Bulow, acquitté de la tentative de meurtre de sa femme au terme de la plus retentissante affaire de la décennie.

C'est que l'avocat de la défense n'est pas là pour faire éclater la Vérité, mais pour défendre au mieux un accusé, même s'il est convaincu de sa culpabilité. «Le rôle de l'avocat de la défense — surtout quand il défend un coupable — est de faire en sorte que toute la vérité ne soit jamais faite», écrit Dershowitz dans *The Best Defense*.

De là à conclure que le criminaliste est là pour faire triompher le mensonge, il n'y a qu'un pas, que plusieurs franchissent sans se faire prier. Il est vrai que les exemples ne sont pas rares d'avocats qui ont poussé un peu loin ce «devoir» de préserver le tribunal de la vérité...

Le criminaliste montréalais Réal Charbonneau a été condamné à 18 mois de prison en 1987 pour avoir tenté de soustraire une fausse déclaration à un témoin, afin de favoriser son client. Charbonneau n'a pas purgé sa peine, et il attend que la Cour d'appel se prononce sur son cas. Il conserve également son droit de pratique en attendant, et plaide toujours devant les tribunaux.

Un autre avocat de la défense, Jean-Yves Gagné, vient d'être radié à vie du Barreau: il avait fabriqué un faux contrat dans le but de disculper ses clients accu-

sés d'avoir tenu une maison de débauche. Il a en outre purgé une peine de sept mois de prison.

Claude F. Archambault, qui a eu beaucoup de publicité lors de l'acquiescement en Italie des sœurs Lévesque, fait quant à lui l'objet d'accusations graves depuis décembre 1988. Il est accusé d'avoir incité un témoin à se parjurer et à fabriquer de la preuve pour aider son client, un gros trafiquant de drogue, à se faire acquitter.

Défendre les coupables pour sauver les innocents

Pour peu qu'ils soient francs, les criminalistes admettront sans ambages que, concrètement, leur rôle consiste à défendre des coupables par tous les moyens (légalement) possibles.

«En 27 ans de pratique, je peux compter sur les doigts d'une main les purs innocents que j'ai défendus», dit Robert Sacchitelle, le



Photothèque La Presse, Robert Mailloix, 07.11.89

«C'est une profession bien comprise que la nôtre», dit Michel Massicotte, porte-parole des 300 avocats de la défense de Montréal.

sympathique avocat de l'Aide juridique, qui a affaire le plus souvent avec le fond du tonneau des accusés, ceux que personne ne veut défendre. Et il les défendra avec la dernière des énergies.

«On n'est pas là pour juger nos clients, note Christian Desrosiers. Ce qui compte, socialement, c'est le résultat: quand un véritable innocent est accusé, il a droit à une défense pleine et entière selon des principes bien établis.»

«Chaque système judiciaire doit décider de quelle manière il traite les personnes accusées d'un crime, écrit Dershowitz dans un de ses plaidoyers pour les criminalistes. Dans certains pays, il suffit qu'il y ait un soupçon de mauvaise conduite (...). Aux États-Unis (comme au Canada), personne ne peut être condamné sans que l'État ait fait la preuve hors de tout doute de sa culpabilité». Conséquence: des coupables seront libérés même si la preuve révèle qu'il y a plus de chances qu'ils aient commis le crime qu'on leur reproche.

«Il est préférable que 1000 coupables soient libérés plutôt qu'un seul innocent soit incarcéré», dit-on. Cette vision bien américaine est le fruit d'une méfiance radicale à l'égard de la puissance de l'État. Les acquittements sur des «technicalités» sont aussi justifiés par cette volonté d'éduquer la police, qui procède de la même philosophie, note Guy Cournoyer, jeune avocat qui enseigne le droit pénal à l'UQAM.

Sans compter que, comme note un auteur français, l'efficacité de certains avocats de la défense est un facteur de paix sociale: les criminels qui constatent que des «coupables» s'en tirent une fois de temps en temps grâce à des règles de droit défendues par des avocats sont incités à adhérer au système judiciaire. Comme à la loterie, il faut parfois qu'il y ait des gagnants pour qu'on continue à y croire.

Il ne faudrait pas pour autant perdre de vue que l'essentiel du travail des criminalistes n'est pas de faire acquitter leurs clients, mais de leur obtenir la peine la plus clémente possible. «Les médias projettent une image déformée de la réalité judiciaire», dit le professeur Pierre Béliveau de l'Université de Montréal. Montréal, près de 90 p. cent des accusés plaident coupables avant leur procès. Dans les 10 p. cent qui restent, qui présenteront une défense, peu seront acquittés.

202 \$ pour une semaine de 53 heures

BENOÎT CHAPDELAIN
collaboration spéciale

Au Québec, le salaire minimum des employés de maison résidant chez l'employeur est actuellement de 202\$ par semaine de 53 heures, ou 3,81\$ l'heure. L'employeur d'une domestique est autorisé à prélever 32,90\$ de son salaire pour la pension.

La majorité des Québécois ont le droit à un salaire minimum de 5,30\$ de l'heure avec paiement à temps et demi pour une semaine de travail excédant 44 heures. Pour une semaine de 53 heures, cela donne 304\$.

«C'est effrayant!» s'insurge Catherine Benoist, de l'Association pour la défense du personnel domestique de Montréal. Le gouvernement dit que les employeurs n'auraient pas les moyens de payer les domestiques, mais ceux qui font venir des domestiques de l'étranger, ils ont les moyens, ils sont aisés!

«Contrairement aux autres travailleurs, réplique Richard Parent, directeur des affaires juridiques à la Commission des normes du travail du Québec, les domestiques n'ont pas à payer les frais de transport pour aller travailler, ils bénéficient de la télévision, du téléphone. Et essayez donc de trouver un logement pour 32,95\$ par semaine!»

La Loi québécoise sur les normes du travail a souvent été critiquée parce qu'elle ne précisait pas clairement que les domestiques étaient protégées, les confondant avec les gardiennes d'enfants qui, elles, ne le sont pas. La Loi a cependant été révisée, et depuis le 1^{er} janvier dernier, les domestiques sont mieux protégées. Il demeure néanmoins difficile de prouver qu'un domestique a travaillé un nombre d'heures supérieur à celui pour lequel il a été payé puisqu'il n'a habituellement ni carte de temps, ni témoins favorables.

Le saphir du cheikh Fitaihi

Agence France-Presse
GENÈVE

■ Un pendentif orné d'un saphir taille coussin d'un poids exceptionnel de 336,7 carats monté par Cartier en 1910 s'est vendu 2 340 426 \$ (US) lors d'une vente aux enchères organisée jeudi soir par Christie's à Genève, a-t-on appris auprès de cette maison.

Ce bijou, le deuxième saphir le plus cher de l'histoire des enchères et le plus grand jamais présenté dans ce genre de vente, estimé entre 1,2 million et 1,5 million, a été acquis par un homme d'affaires d'Arabie Saoudite, cheikh Ahmed Hassan Fitaihi.

L'acheteur, propriétaire d'un des grands magasins les plus importants de Djeddah, Fitaihi Centre, a fait part de son intention de vendre ce bijou dans son pays. Seuls quatre saphirs dans le monde ont une taille supérieure, tous exposés dans des musées.

"J'ai demandé que l'on fabrique en quantité limitée un nouvel aspirateur central si parfaitement fiable que l'on puisse le garantir jusqu'à l'an 2000."



L'edition de la presidente
2000

Gillian Smart
Présidente,
Beam du Canada Inc.

INCLUANT

- le moteur le plus puissant que nous ayons produit
- un jeu complet d'accessoires avec porte-accessoires
- ne nécessite ni sacs, ni filtres
- balai électrique de grand luxe, modèle 381

Satisfaction garantie ou argent remis

ASPIRATEUR CENTRAL SMART



699\$

Disponible chez vos détaillants
BEAM

BELLEVILLE
Ma. Béliveau
464-1014

BOUCHERVILLE
Beam du Québec
449-9400

BROSSARD
Asp. Multi-Service
443-4109

CHATEAUGUAY
Asp. Central Châteauguay
692-1943

GATINEAU/AYLMER
R.H. Electric Inc.
568-2866/684-9744

JOLIETTE
A.C. Beaulac Inc.
759-0612

LAVAL
Le Géant de l'Asp.
662-2196

LONGUEUIL
Asp. Multi-Service
647-4530

MONTRÉAL
Asp. Central Deluxe
727-3773

MONTRÉAL
Asp. Lafontaine
354-0505

PIERREFONDS
Couvre-plan. Prévoit
620-3944

REPENTIGNY
Asp. Cent. Repentigny
582-2752

ST-JÉRÔME
Asp. Central Expert
432-1330

STE-JULIE
L'Univers de l'Asp.
922-2020

STE-THÉRÈSE
Asp. Cent. R. Lambert
435-6431

VARENNES
Asp. Cent. de Varennes
652-3292

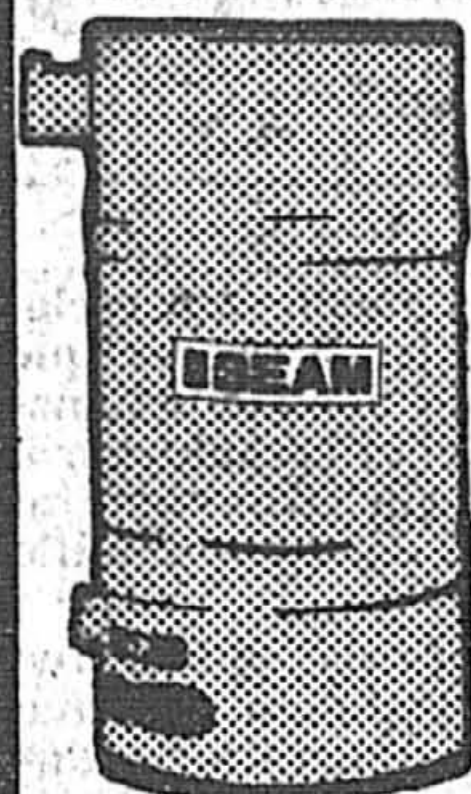
VILLE LASALLE
Service Ent. Angignon
364-4598

aspirateur central

BEAM

Grande Vente

\$439.



Beam modèle 167

INCLUANT:

- UNITÉ MOTRICE
- BOYAU RÉG. 30'
- ACCESSOIRES
- 2 PRISES MURALES

EN PRIME
BALAI
AD-42

EN VENTE
CHEZ VOTRE DÉTAILLANT BEAM
POUR UNE DURÉE LIMITÉE

• Beam du Canada Inc., 05/91
(Les prix peuvent varier chez les détaillants participants)

Nous interrompons temporairement cette récession pour vous offrir cinq journées casse-taxe!

Cette récession se prolonge indûment: c'est pourquoi la Baie vous offre un répit en vous accordant un rabais de 16%, équivalant à la TPS et la TVP, sur...

- les tenues mode pour femme
- les accessoires mode pour femme
- les tenues mode, les meubles de nursery, les poussettes et autres articles de base pour enfant
- les chaussures pour homme, femme et enfant. Les chaussures d'exercice sont exceptées, elles sont cependant déjà en solde
- les tenues mode pour homme



- les meubles, les couvre-planchers, les accessoires décoratifs, les parures de fenêtre, les ustensiles de table et la vaisselle
- les jouets
- les articles ménagers
- les tenues et les articles de sport
- le fil à tricoter

Nous sommes désolés mais les articles suivants sont exceptés: les chaussures d'exercice pour homme, femme et enfant; les articles Liz Claiborne; les sacs à main et la maroquinerie Bree, Lancel et Perry Ellis; les sacs à main et les bagages 3 pièces à prix vedette la Baie; les tenues mode signées Mani, Boss, Hilfiger et Guess pour hommes; tous les gros électroménagers; les appareils électroniques; les appareils photo; les jeux vidéo; les grils; la papeterie; la quincaillerie; les produits de beauté et les fragrances; les restaurants; les aliments fins et le tabac.

Du lundi 20 mai au vendredi 24 mai!

